

# IICA



## PLAN À MOYEN TERME 1987-1991

00001384

# IICA



## PLAN À MOYEN TERME 1987-1991

Direction Générale  
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture  
San José, Costa Rica, 1986

**L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture  
désire exprimer ses vifs sentiments de reconnaissance au  
gouvernement Canadien qui, à travers le Secrétariat d'Etat  
du Canada, a assumé la traduction française de ce document.**

## TABLE DES MATIÈRES

au Directeur général la tâche de mettre sur pied un groupe de 6 experts de grand renom qui, de concert avec les Instituts et les États membres, réviserait et évaluerait le plan à moyen terme de l'IICA. Le groupe en question fut chargé d'étudier les résultats du plan en prenant en compte l'évolution des problèmes économiques, technologiques, sociaux et politiques des États membres ainsi que l'expérience internationale acquise. Cette évaluation devait servir de base à l'élaboration d'un nouveau plan à moyen terme qui serait soumis à l'approbation du Conseil lors de sa réunion extraordinaire au Mexique en octobre 1986 <sup>4</sup>.

Le groupe d'experts (G-6) présenta son rapport d'évaluation au Directeur général en mars 1986. Dans ses conclusions générales, il recommandait à l'Institut d'analyser à intervalles réguliers les changements d'ordre économique à l'échelle des pays, des régions et de l'hémisphère, et de jouer un rôle d'avant-garde en concentrant ses efforts sur cinq programmes, vu la faiblesse des dix programmes antérieurs. Le Groupe des six exposa des modèles de développement futur et suggéra la création de comités consultatifs, formés d'experts indépendants, pour chacun des programmes. Il formula également des recommandations visant à accroître la participation des directeurs de programmes à la préparation du budget ainsi qu'à la supervision technique et à la réalisation des actions, et il proposa un train de mesures spécifiques destinées à modifier le rôle des unités au sein du bureau central et des bureaux nationaux et à renforcer leur fonctionnement. Il souligna en outre la nécessité de raffermir le soutien du CEPI aux divers pays en ce qui concerne la conception et l'élaboration de projets, en liant plus étroitement ses activités à celles des programmes, et il conseilla de continuer à appuyer les services du Centre interaméricain d'information et de documentation agricole (CIDIA).

Enfin, le groupe d'experts recommanda de préciser les fonctions des directeurs de zone et d'augmenter leur pouvoir décisionnel. À cet effet, il proposa de mettre fin au cumul des fonctions de directeur de zone et de bureau et d'installer au bureau central les directions des zones sud, andine et centrale afin de faciliter la supervision.

---

<sup>4</sup> Le groupe d'experts indépendants se composait des personnes suivantes: M. Emilio Madrid, du Chili; M. Domingo Marte, de la République Dominicaine; M. Gérard Ouellette, du Canada; M. John Pino, des États-Unis d'Amérique, M. John Spence, de Trinité-et-Tobago; et M. Juan José Salazar, de Colombie.

## **CHAPITRE 2**

### **ANALYSE DE LA SITUATION ET CADRE GÉNÉRAL**





Pour définir les activités de l'IICA au cours des cinq prochaines années, il convient de décrire la situation au moment de l'élaboration du présent plan à moyen terme et d'explorer le cadre général dans lequel seront réalisées les activités agro-pastorales des États membres au cours de cette période.

À cette fin, le présent chapitre analyse la situation économique et politique générale et son incidence régionale, la récente évolution et les perspectives d'avenir du secteur agricole dans les pays membres, ainsi que la signification de ce contexte pour le plan à moyen terme de l'Institut.

## 2.1 Le contexte politique et économique de l'Amérique latine et des Antilles

Bien qu'il existe des différences notables entre les divers pays, le contexte politique et économique se résume à trois principaux éléments: la crise économique et financière, l'importance de la technologie comme moteur du développement, et la nouvelle situation politique dans la région.

a. La crise économique et financière a commencé à se faire sentir à l'époque où fut élaboré le plan précédent; toutefois, la situation s'est aggravée depuis, surtout dans les pays en voie de développement.

Cette crise, qui sévit dans tous les pays d'Amérique latine et des Antilles, entraîne trois grandes conséquences qui peuvent prendre une coloration locale: diminution de l'activité économique, augmentation de la dette extérieure et chute du prix des principaux produits d'exportation sur les marchés internationaux.

La récession économique mondiale, perceptible dès le début de la présente décennie, ne s'est pas relâchée au cours des dernières années, en dépit de la relance, hésitante, dans certains pays développés. Le PNB de ces derniers, où la croissance était de l'ordre de 5 p. 100 en 1984, n'a augmenté que de 2,5 p. 100 en 1985. Et il est à craindre que ces taux diminueront au cours de l'année, ce qui ferait dégringoler encore davantage la demande générale et les importations en provenance des pays tiers.

L'effet d'entraînement des économies industrialisées et d'autres facteurs aussi expliquent que la croissance économique des pays d'Amérique latine et des Antilles a considérablement ralenti. Le taux annuel de 5,5 p. 100 enregistré au cours des cinq années précédant la crise de la dette extérieure est tombé à seulement 2,5 p. 100 en 1985 (à 0,8 p. 100 si on

exclut le Brésil et Cuba), taux qui est pratiquement égal à la croissance démographique. C'est dire que les revenus par habitant n'ont pas augmenté du tout et se situent dans la moyenne des niveaux d'il y a dix ans.

Ce ralentissement économique dans les pays de la région a fait augmenter le chômage et chuter les investissements dans bon nombre de cas; on constate aussi que les poussées inflationnistes s'accroissent. C'est là un tableau fort sombre et toutes les activités économiques sont touchées.

La dette extérieure accumulée par les pays moins développés et les conditions de remboursement sont un grand sujet de préoccupation à l'heure actuelle. Bien que la situation de l'endettement ne soit pas neuve, elle s'est révélée dans toute son acuité au cours des dernières années, lorsque les banques commerciales — qui, contrairement aux décennies passées, détiennent aujourd'hui la majorité des créances — ont modifié leur politique de financement. La libéralité avec laquelle étaient consentis la plupart des prêts au cours des années 70 a cédé le pas aux restrictions; les investissements dans les pays en voie de développement sont brusquement interrompus, ce qui rend difficile le renouvellement des dettes venues à échéance.

En Amérique latine et en particulier dans les Antilles, la dette extérieure et les remboursements à l'étranger atteignent des niveaux records. Le niveau global de la dette s'élève à l'heure actuelle à presque 400 milliards de dollars américains, ce qui représente plus de 1 000 dollars par habitant, alors que les revenus annuels moyens ne dépassent pas 1 500 dollars par habitant. Le remboursement des seuls intérêts de cette dette correspond en moyenne au tiers des exportations de la région et, dans plusieurs pays, à plus de la moitié, sans compter que l'octroi de nouveaux crédits se trouve paralysé.

Face à cette situation, divers pays, exhortés qu'ils étaient par les organismes financiers internationaux, ont mené au cours de cette période une politique de «rajustement économique» qui a eu pour effet d'augmenter considérablement leurs excédents commerciaux et de réduire le niveau d'activité. Dans le même temps, la région est devenue une exportatrice nette de capitaux. Ce transfert important de ressources en provenance des pays de la région fait obstacle à l'épargne intérieure et à l'investissement, et ramène les réserves de devises pour l'importation à des niveaux qui ne permettent pas de répondre aux besoins de croissance. D'où la persistance et l'aggravation des problèmes sociaux dans nombre de pays.

Les négociations avec les créanciers ainsi que les conditions fixées par les organismes financiers pour les prêts sectoriels et les prêts destinés à la restructuration s'inscrivent dans une longue et difficile étape qui a de graves répercussions sur les plans politique et social.

Les pays industrialisés et les organismes financiers internationaux ont commencé à prendre conscience que cette situation était insoutenable dans de nombreux cas et comportait des risques pour les créanciers. Ils se sont donc mis à analyser et à proposer de nouvelles solutions financières faisant intervenir les banques commerciales privées. Les dernières réunions de la BID et du FMI illustrent très bien ce nouveau point de vue. En effet, il est permis de penser qu'à l'avenir le financement extérieur sera lié à la mise en œuvre de politiques sectorielles.

La chute du prix international des produits agricoles, lesquels représentent la majeure partie des exportations de la région, ainsi que l'augmentation du protectionnisme et des barrières douanières, constituent deux nouvelles ombres au tableau.

En 1985, les prix des produits agricoles et des matières premières ont chuté de quelque 12 p. 100, atteignant leur niveau le plus bas depuis 1957. Ce qui s'est traduit par une perte de 6 milliards de dollars pour la région. À cela s'ajoute le fait que les pays industrialisés surtout ont multiplié les politiques agricoles protectionnistes, lesquelles ont eu pour effet de réduire les importations en provenance de pays tiers et d'engendrer des excédents, qui sont exportés grâce à des subventions.

Étant donné la gravité et la complexité de la crise économique et financière, les pays de la région, face à la nécessité urgente de combler le retard dans lequel se trouve une grande majorité de leur population, se sont mis à rechercher des méthodes nouvelles de développement leur permettant de réaliser le double objectif d'assainissement et de croissance économique. À la différence du passé, où les problèmes étaient mieux délimités, la présente crise exige de nouvelles stratégies visant, de façon coordonnée, à réaliser des objectifs multiples, par exemple réduire l'inflation et le déficit fiscal tout en augmentant l'activité économique, le niveau de l'emploi et les exportations. Vu le succès très partiel des formules traditionnelles, certains pays, soucieux de trouver des solutions multiples, ont d'ores et déjà adopté des stratégies qui sortent des sentiers battus.

Les répercussions sur le secteur agro-pastoral sont évidentes: son interdépendance avec le reste de l'économie s'est accrue de façon notable au cours des dernières années en raison de l'apport technologique grandissant, le volume des biens commercialisés a augmenté et les rapports entre les marchés agricoles et les marchés financiers se sont resserrés. Il n'y a aucun doute que les politiques et les stratégies sectorielles doivent être étroitement liées à la problématique économique générale.

Dans ce contexte, la crise extérieure a, dans la majorité des pays, revalorisé le rôle du secteur agricole, qui non seulement fournit des denrées alimentaires mais constitue aussi la principale source de devises. Dans ce sens, les pays de la région se trouvent devant l'impérieuse nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des politiques agricoles et des projets de développement qui s'harmonisent avec la politique économique générale et qui permettent non seulement de mieux assurer l'approvisionnement alimentaire mais aussi d'augmenter et de diversifier leurs exportations. Cet impératif sera d'autant plus grand si, comme on le prévoit, le financement extérieur est à l'avenir de plus en plus lié à la conception et à la mise en œuvre de politiques sectorielles appropriées.

b. La technologie est devenue le facteur clé du développement économique et social, non seulement parce qu'elle permet d'augmenter la productivité dans toutes les branches de l'économie, mais aussi parce qu'elle agit sur l'ensemble de l'organisation des moyens de production et qu'elle vient changer la structure sociale. Ce phénomène, qui remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale, prend de plus en plus d'ampleur.

Quant à la production agro-pastorale, elle a de ce fait subi un changement qualitatif fondamental. En effet, la productivité agro-pastorale et, en conséquence, les atouts commerciaux, constitués jusque-là par l'abondance et la qualité des ressources naturelles, se mesurent désormais d'après les connaissances et les progrès technologiques. Les pays de la région qui, historiquement, ont axé leur compétitivité internationale sur l'abondance de leurs ressources, n'ont guère le choix: pour continuer à avoir le dessus, ils devront se doter de technologies leur permettant d'augmenter la qualité des moyens de production.

Vu les progrès technologiques enregistrés au cours des dernières années, particulièrement dans le domaine des sciences biologiques, les pays de la région devront se pencher sérieusement sur ces questions pour ne pas être irrémédiablement en retard sur les autres à cet égard.

Étant donné, d'une part, que les recherches de fond, notamment sur les biotechnologies — qui sont très chères et très spécialisées — prennent de l'importance et, d'autre part, que le secteur privé participe de plus en plus à la production de connaissances qui échappent par le fait même au secteur public, les pays de la région se voient obligés de réviser d'urgence leurs stratégies de développement technologique et de faire les efforts qui s'imposent pour combler un retard relatif qui risque de grandir.

c. L'interdépendance grandissante des pays de l'hémisphère figure parmi les faits nouveaux autour desquels s'articulera sans doute le développement de la région et de ses institutions. C'est là une différence importante par rapport à la situation qui existait lorsque le plan précédent et les politiques générales de l'IICA furent approuvés.

L'homogénéité nouvelle de l'organisation politique des divers pays et l'existence de problèmes communs tels que la dette extérieure et les politiques protectionnistes de certains pays industrialisés ont contribué à faire renaître la solidarité et l'intégration régionale, qui se sont traduites par des déclarations publiques communes et par la création d'instances servant à la discussion et à la concertation des actions en matière politique et économique.

Cette revalorisation de l'intégration régionale au service du développement des pays est de bon augure, car elle ouvre des perspectives nouvelles pour les échanges à l'échelle régionale et pour la réalisation d'actions communes dans le cadre d'accords multinationaux. Dans le domaine agricole, en particulier, elle permettra de réaliser en commun des projets intéressant la mise au point et le transfert de technologies, la lutte contre les maladies ayant des répercussions économiques sur la production agro-pastorale, et le perfectionnement des systèmes de production et de commercialisation, tous mécanismes qui favorisent l'approvisionnement alimentaire et les exportations.

Dans ce nouveau contexte, il convient de réactiver le système institutionnel interaméricain pour trouver des approches nouvelles et meilleures, adaptées aux circonstances, qui permettront de contribuer de manière tangible et créative au développement des pays.

## 2.2 Situation et perspectives d'avenir du secteur agro-pastoral en Amérique latine et dans les Antilles

Dans l'évolution de l'agriculture en Amérique latine et dans les Antilles, deux phénomènes retiennent l'attention: les changements qui se sont

produits dans la production ainsi que la persistance de la pauvreté dans les régions rurales.

Dans le premier cas, en analysant l'évolution de la production d'une centaine de produits agro-pastoraux, on constate que la croissance a ralenti au cours des dernières années, puisque le taux annuel de 1980 à 1985 s'est élevé à seulement 2,1 p. 100, contre 2,4 p. 100 dans les années 70.

Par ailleurs, ces rythmes de croissance ne suffisent pas à satisfaire les besoins d'une population qui a un taux de croissance annuel de 2,5 p. 100, surtout quand on pense qu'il faut dans le même temps augmenter les exportations agricoles. Résultat: la consommation de calories et de protéines par habitant a diminué dans la région.

Les différences entre les pays au chapitre de la production régionale sont très grandes, et tout indique que les écarts iront en s'élargissant. En outre, les pays dont la croissance est inférieure sont instables au plan de la productivité, ce qui fragilise l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Il y a des pays où l'agriculture est relativement prospère, où le degré d'urbanisation est élevé, où la part du secteur agro-pastoral dans l'ensemble de l'activité économique est relativement faible et où les terres agricoles sont largement suffisantes. Il y a en revanche des pays où les terres exploitables sont relativement peu nombreuses, où le secteur agricole compte pour beaucoup dans l'économie et où les monocultures prédominent, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour apporter des changements aux conditions du marché.

Cette dichotomie se reflète à l'intérieur de chaque pays, où on discerne nettement un secteur «moderne», technicisé, faisant appel aux innovations technologiques et à l'ensemble des facteurs nécessaires à un développement continu (crédits, commercialisation), et un secteur «traditionnel» caractérisé par le retard sinon par la pauvreté, qui ne peut faire entrer en jeu les facteurs de développement à travers les mécanismes naturels du marché, ce qui oblige à prendre des mesures organisationnelles préalables. Bien que cette situation se retrouve dans pratiquement tous les pays, l'importance du secteur moderne dans les pays les plus dynamiques est trois fois plus grande que dans les pays où la croissance est plus lente.

Les pays de la région sont donc tenus de préparer des actions qui permettront non seulement de faire augmenter la production globale, destinée tant à la consommation intérieure qu'à l'exportation, mais aussi de «moderniser» les différents secteurs socio-économiques du monde rural.

Les changements sociaux et démographiques constituent un autre phénomène digne d'appréciation. L'urbanisation, qui se poursuit à un rythme alarmant, entraîne deux conséquences: d'abord, vu la diminution en pourcentage de la population rurale, seule l'augmentation de la productivité permettra d'accroître la production des aliments destinés à une population urbaine qui grandit en termes relatifs; ensuite, les modèles de consommation se trouvent changés, sous l'influence aussi des médias, ce qui se répercute sur la commercialisation et la transformation des produits agro-pastoraux.

Le développement des pays de la région au cours des quatre dernières décennies s'est soldé par la pauvreté rurale. La croissance économique n'a pas étendu ses bienfaits au secteur constitué par la majorité de la population, et cela est vrai pour la plupart des pays de la région. La pauvreté rurale, causée par des facteurs surtout exogènes et d'ordre structurel, se caractérise par une grave pénurie de capital physique et humain et par l'absence de services essentiels.

Les estimations de la Banque mondiale indiquent qu'environ 40 p. 100 des familles latino-américaines peuvent être qualifiées de pauvres, à raison de 26 p. 100 dans les zones urbaines et de 60 p. 100 dans les zones rurales. Les pourcentages de pauvreté rurale ne sont pas inférieurs à 20 p. 100 en Argentine, au Costa Rica, au Chili et en Uruguay. En Colombie, au Mexique et au Venezuela, la proportion varie entre le tiers et les deux tiers de la population rurale, tandis qu'au Brésil et au Pérou, plus des deux tiers des familles rurales sont pauvres. Dans des pays tels que le Honduras, la pauvreté est à ce point répandue dans les campagnes qu'elle touche les trois quarts de la population rurale.

La distribution par zone géographique montre que le plus grand pourcentage de pauvres se trouve en Amérique centrale. Sur une population rurale supérieure à 12 millions, près de 70 p. 100 des habitants se trouvent au-dessous du seuil de la pauvreté. Les Antilles viennent au deuxième rang pour la pauvreté, avec 60 p. 100, tout comme le Mexique. Au troisième rang se trouve la zone andine avec 53,8 p. 100 et au quatrième rang, la région sud, où 30 p. 100 de la population rurale est pauvre. Dans chacun des pays, il y a en outre des foyers importants de pauvreté rurale, par exemple le nord-est brésilien, l'*altiplano* bolivien et la sierra péruvienne et équatorienne.

La pauvreté rurale s'explique entre autres par la structure foncière, qui se caractérise par la concentration élevée des terres au sein d'un petit

nombre d'exploitations moyennes ou grandes, alliée à la rapide parcellisation de la petite propriété.

Au début des années 70, les petits producteurs constituaient près de 80 p. 100 du total des producteurs agricoles; toutefois, ils ne possédaient que 18 p. 100 de l'ensemble des terres agricoles et quelque 7 p. 100 des terres arables. On estime qu'environ 30 p. 100 des petits producteurs possèdent moins de deux hectares.

La pauvreté rurale en Amérique latine, qui frappe surtout les travailleurs sans terre, les métayers et les petits producteurs, présente les caractéristiques suivantes: taux peu élevé de nutrition, accès difficile aux services éducatifs et sociaux de base, ressources technologiques limitées, capital restreint et incapacité de l'activité agro-pastorale à assurer la survie.

### 2.3 Problèmes et défis pour l'IICA

À partir du contexte décrit dans les sections précédentes, on peut identifier les domaines dans lesquels les pays se heurtent ou se heurteront à des problèmes en matière de développement agricole et de bien-être rural. Les considérations suivantes exigent l'attention toute particulière de l'IICA :

a. Pour augmenter la production agro-pastorale d'aliments destinés non seulement à la consommation intérieure mais aussi à l'exportation, en dépit des restrictions de crédit et de financement, et ce, sans faire gonfler l'inflation et le chômage, il convient de concevoir et de mettre en œuvre des politiques agro-pastorales axées sur un domaine clé. À cette fin, les pays membres devront compter sur des unités de consultation, de planification et d'exécution qui, dotées de grandes compétences techniques, agiront de concert.

b. La chute des prix des produits agro-pastoraux, qui vient détériorer une fois de plus les échanges commerciaux, met en évidence la nécessité non seulement d'augmenter et de diversifier tous azimuts les exportations agro-pastorales mais aussi de mettre l'accent, dans de nombreux pays de la région, sur la commercialisation à l'étranger et sur la transformation des produits agricoles. Cela étant, il faut réviser les stratégies et les structures de commercialisation, se renseigner davantage sur les marchés étrangers, surmonter les obstacles phytosanitaires et zoosanitaires, améliorer l'emballage et le conditionnement des marchandises et apporter les



correctifs qui permettront de conquérir ou les créneaux nouveaux ou les marchés, de plus en plus compétitifs.

c. Il est impératif d'augmenter la productivité agro-pastorale dans la région si l'on souhaite augmenter la production globale en dépit de l'exode rural et rester compétitif sur les marchés internationaux. Cela signifie que les pays doivent accorder la priorité au développement technologique, dynamiser les systèmes public et privé servant à la mise au point et au transfert de technologies, et améliorer les méthodes de prévention et de lutte contre les maladies chez les animaux et les plantes. Ils doivent également concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de coordination supranationaux qui leur permettront de relever le défi que représente le développement technologique au XX<sup>e</sup> siècle, sous peine éventuellement de perpétuer et d'accentuer le retard de la région.

d. Étant donné que les facteurs de production nécessaires au développement agricole et au bien-être rural (terres, moyens de productions, crédits, etc.) entrent diversement en jeu d'un secteur rural à l'autre, les pays de la région doivent réaliser des actions spécifiques visant à organiser les secteurs les plus démunis de façon qu'ils puissent bénéficier eux aussi de la modernisation. C'est uniquement par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies spécifiques axées sur les secteurs ruraux les plus pauvres et les plus arriérés que la croissance rendue possible par la technologie moderne pourra se faire en toute équité et sans distorsions sociales.

Il faut accorder la priorité aux actions qui visent à assurer des processus de développement en prenant en compte les intérêts et les problèmes des couches rurales pauvres, qui favorisent l'autodéveloppement (possession des moyens de production, recherche et assistance technique, commercialisation, crédits, etc.), qui les aident à réduire ou à éliminer leur marginalisation et à se prendre en charge dans le cadre de leurs propres projets, et qui permettent de canaliser le soutien technique et administratif et de favoriser la participation.

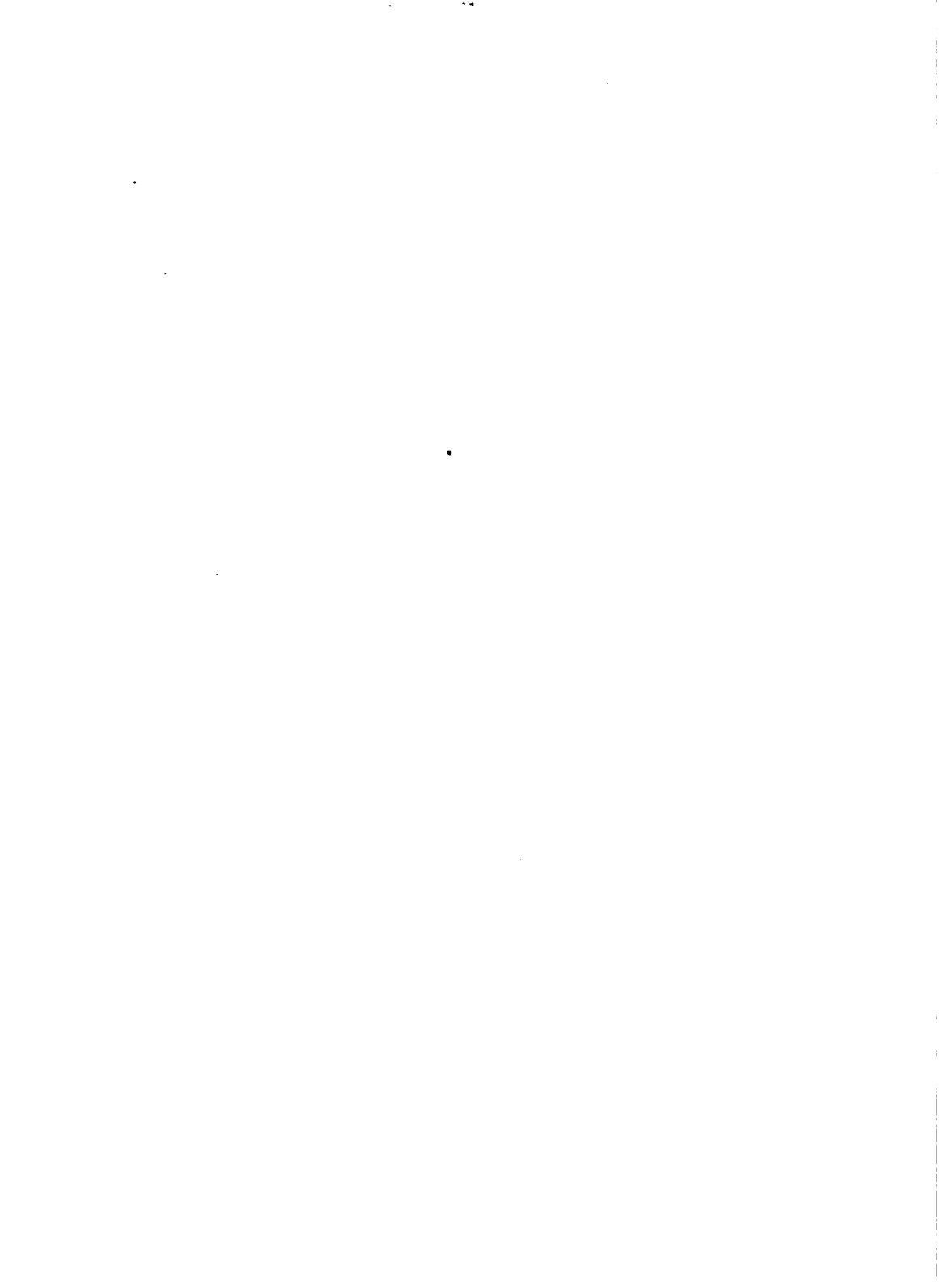
Les résultats des projets mis à exécution jusqu'ici indiquent que la lutte contre la pauvreté rurale ne saurait continuer à s'inspirer de stratégies de développement visant uniquement à augmenter la production et la productivité. Il faut songer à partager, de manière juste et équitable, le pouvoir économique et les possibilités de participation sociale et politique, de manière à renforcer le poids de la population rurale pauvre face à l'extérieur et à la faire intervenir davantage dans les décisions qui la concernent.

Le contexte actuel, favorable à l'intégration régionale, offre la possibilité toute grande d'attaquer bon nombre de ces problèmes par des actions communes qui permettront de mettre à profit les compétences techniques de chaque pays, de réaliser des économies d'échelle et, par la concertation, d'augmenter le pouvoir de négociation.

L'IICA, à titre d'organisme technique interaméricain, a l'immense tâche de collaborer avec les pays de la région à la résolution des problèmes qui relèvent de sa compétence. Il doit également concevoir et encourager les mécanismes d'action qui permettront non seulement de surmonter des problèmes concrets mais aussi de renforcer et de concrétiser la volonté d'intégration régionale qui renaît au moment de l'élaboration du présent plan à moyen terme.

## **CHAPITRE 3**

### **OBJECTIFS, STRATÉGIES ET POLITIQUES SPÉCIFIQUES POUR LA PÉRIODE 1987-1991**



### 3.1 Introduction

Le plan à moyen terme 1987-1991 cherche à refléter, par ses objectifs, ses stratégies et ses politiques spécifiques, la situation et les besoins des secteurs agro-pastoraux des pays membres tout en prenant en compte la vocation de l'IICA comme organisme multinational de coopération technique et la situation de cette institution.

Au centre des considérations générales exposées au chapitre 2 se trouve la nécessité d'entreprendre des actions imaginatives et innovatrices. La crise économique et financière a mis en évidence le fait que le modèle de développement agro-pastoral suivi par la plupart des pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale est dépassé. Il ne s'agit plus d'apporter des correctifs qui permettront au secteur agro-pastoral de suivre le développement des autres secteurs et aux paysans de recevoir leur juste part des bienfaits de ce développement. Le rôle du secteur agro-pastoral a, dans les faits, été redéfini par rapport à l'ensemble social. C'est désormais l'élément clé qui viendra dynamiser les économies de la région et faire renaître la possibilité du développement. Pour définir les objectifs, la stratégie et les domaines d'intervention de l'IICA au cours de la période visée, il convient de faire entrer en ligne de compte ces faits nouveaux.

Vu les changements institutionnels qui se sont produits — notamment l'épanouissement du secteur privé dans une foule de domaines clés et l'affaiblissement des institutions publiques en raison de la crise économique —, il faut axer la coopération technique sur les systèmes institutionnels. Seul un cadre institutionnel, public et privé, souple et efficace, permettra la mise en œuvre des décisions qui s'imposent pour mobiliser le vaste potentiel qu'offrent les ressources de la région. À cette fin, il convient de renforcer les institutions publiques et de les rendre plus efficaces tout en assurant une plus grande concertation avec les institutions du secteur privé.

Pour définir les objectifs, les stratégies et les politiques propres à la période visée, il convient également de prendre en compte l'émergence d'une nouvelle volonté politique de coopération, laquelle vient favoriser les échanges et la coopération entre les pays. Il s'agit d'apporter des solutions à des problèmes communs et de hiérarchiser la dimension multinationale de la coopération technique.

Pour ce qui est de la vocation et de la situation de l'IICA, trois considérations fondamentales entrent en jeu dans la définition des objectifs et des stratégies pour la période 1987-1991. La première, c'est

que l'IICA, à titre d'organisme international, est bien placé pour traduire en actions concrètes la volonté de coopération des pays membres. La deuxième concerne la double nécessité de procéder à une restructuration organisationnelle axée sur les nouveaux domaines d'intervention et de mettre l'accent sur la dimension multinationale des activités de l'Institut. La troisième considération est relative à la situation des ressources humaines et budgétaires dont dispose l'IICA pour répondre aux demandes de coopération qui naîtront au cours de la période visée. En effet, des correctifs importants s'imposent. En ce qui a trait aux ressources humaines, il est impératif de renouveler le personnel, vu les nouvelles activités et leurs modalités. En ce qui concerne les ressources budgétaires, il faut relever d'abord que l'augmentation des quotes-parts sera restreinte selon les prévisions et, qu'en conséquence, il faudra mettre en place des mécanismes qui optimiseront leur utilisation et ensuite que, vu les besoins en financement des différents pays, l'IICA peut et doit jouer un rôle actif dans la recherche de ressources extérieures et dans la réalisation des programmes et projets qui en découlent.

### 3.2 Objectifs

Les buts de l'IICA, qui sont des «objectifs permanents» définis dans la Convention, consistent à «stimuler, encourager et soutenir les efforts des États membres en matière de développement agricole et de bien-être rural». Les plans à moyen terme doivent donc à chaque tournant, indiquer les obstacles au développement agricole et au bien-être rural et définir les domaines de coopération que privilégiera l'Institut pendant la période visée.

La définition des objectifs spécifiques du plan à moyen terme 1987-1991 a fait entrer en ligne de compte les buts fixés dans la convention de l'IICA, les recommandations formulées par le Conseil interaméricain de l'Agriculture dans le document intitulé «Politiques générales de l'IICA» et les éléments qui ressortent de l'analyse de la situation régionale. Ainsi les objectifs du plan à moyen terme 1987-1991 consistent à «stimuler, encourager et soutenir les efforts des États membres» pour:

Renforcer le développement du secteur agro-pastoral dont la double vocation en tant que facteur de croissance économique est de produire des denrées alimentaires aux fins de consommation intérieure et de constituer la principale source de devises. À cette fin, il faut élaborer et mettre en place des politiques agricoles qui s'harmonisent avec les politiques économiques globales ainsi qu'avec les caractéristiques et les limitations de chaque pays et qui définissent des stratégies de production, de

commercialisation et de transformation des matières premières tendant à augmenter la mise en valeur de la production agro-pastorale, à relancer la participation et à servir la justice distributive.

Accroître la modernisation et augmenter la productivité du secteur agro-pastoral, par l'incorporation accrue de technologies appropriées, qui permettront de conserver les avantages et la compétitivité historiques de la production régionale. Il convient d'étendre ce processus à chacun des pays de la région et à chacun des paliers de production, dans la plus grande équité en ce qui concerne la répartition des bienfaits et la conservation des ressources naturelles.

Faire avancer le processus d'intégration régionale, en encourageant la mise en œuvre d'actions communes à une échelle qui favorise l'utilisation optimale des maigres ressources humaines et financières disponibles ainsi que la complémentarité en matière de production et de commerce.

### 3.3 Stratégie générale

La stratégie adoptée par l'IICA pour les cinq prochaines années s'inspire des considérations suivantes: l'Institut dispose de ressources humaines et financières limitées au regard de la multiplicité des problèmes et des demandes émanant des pays membres; du fait de ses compétences techniques et de son caractère international, l'IICA est mieux placé que d'autres organismes nationaux et internationaux pour remplir certaines fonctions; les analyses institutionnelles montrent que les activités de l'Institut, pourtant entourées d'un grand prestige, auraient eu un plus grand impact si elles avaient été moins dispersées.

Cela étant, et afin de réaliser les objectifs déjà signalés, la stratégie de l'Institut consistera à:

- a. Concentrer efforts et ressources dans un nombre restreint de domaines auxquels les pays membres accordent une grande priorité et où l'IICA jouera un rôle d'avant-garde technique qui permettra de faire face aux problèmes.
- b. Établir des priorités pour l'exercice de certaines fonctions et l'utilisation de certains instruments qui, d'une part, font partie de l'ensemble des mécanismes de l'action institutionnelle définie dans la Convention, pour lesquels l'IICA, mieux placé que d'autres organismes, occupe une position privilégiée et qui, d'autre part, se conforment aux objectifs du plan à moyen terme.

- c. Mettre en place une structure opérationnelle souple qui facilite la concertation avec les autorités des divers pays et qui permette la réalisation efficace et efficiente des actions à l'échelle tant régionale que nationale.
- d. Organiser les structures et les mécanismes qui permettront d'étendre et d'améliorer les services destinés à trouver des ressources extérieures et à les affecter aux programmes et projets menés par les pays membres dans le secteur agricole et rural.

Les quatre volets de la stratégie générale sont exposés ci-après de façon plus détaillée.

### 3.3.1 Concentration des efforts et diffusion des techniques de pointe: les programmes de l'IICA

Les programmes de l'IICA sont au cœur de la stratégie qui consiste à canaliser les efforts et à être à la pointe du progrès technique dans les domaines qui intéressent le développement agricole et le mieux-être rural des États membres. Ils permettent, d'une part, de cerner et d'analyser les problèmes, de fixer les priorités et, d'autre part, d'établir le cadre dans lequel les stratégies seront mises en œuvre.

Pour amener les programmes à jouer ce rôle important, il faut les doter de ressources humaines et financières suffisantes et prévoir des attributions qui permettent d'intervenir dans leur affectation et dans le suivi des activités réalisées dans ce cadre.

Les domaines visés par les programmes devaient satisfaire aux conditions suivantes:

- a. Correspondre à des problèmes mis en évidence dans la plupart des pays membres.
- b. Faire intervenir, dans les pays membres, des systèmes institutionnels clairement définis et susceptibles de servir de contrepartie à l'Institut.
- c. Figurer parmi les domaines où l'IICA est bien placé pour agir, en vertu de ses compétences techniques ou de son caractère international.
- d. Se prêter à la réalisation d'actions multinationales.



Conçus de cette façon, les programmes constituent un cadre naturel permettant de délimiter les compétences de l'Institut et d'harmoniser les actions à l'échelle régionale et nationale, de façon à planifier l'utilisation des ressources budgétaires, à éviter la dispersion des efforts et à assurer que les actions de coopération contribuent effectivement à résoudre les problèmes auxquels se heurtent les pays membres désireux d'améliorer la productivité et le bien-être du secteur rural.

Le Comité exécutif, le Conseil interaméricain de l'agriculture et le groupe d'experts ont recommandé de diminuer le nombre de programmes, pour pouvoir concentrer les activités de l'Institut et les hiérarchiser sur le plan technique.

Conformément à ces recommandations et aux critères signalés ci-dessus, et à la lumière des objectifs du plan à moyen terme, les cinq programmes énumérés ci-après furent choisis:

- I. Analyse et planification de la politique agraire
- II. Mise au point et transfert de technologies
- III. Organisation et administration en matière de développement rural
- IV. Commercialisation et industrie agricole
- V. Santé animale et santé végétale

La teneur et les priorités de chacun des programmes sont exposées au chapitre 4.

### 3.3.2 Fonctions et instruments prioritaires

Parmi les fonctions attribuées à l'IICA par la Convention, celles où l'Institut est bien placé au plan opérationnel seront prioritaires. Ces fonctions dites opérationnelles consistent à:

- a. Collaborer avec les divers pays à l'analyse des problèmes à l'échelle nationale et régionale qui apparaissent dans les domaines prioritaires, afin d'établir leur ordre de préséance et d'élaborer les stratégies à mettre en œuvre dans chaque cas.

b. Appuyer le renforcement des systèmes institutionnels nationaux sur le plan organisationnel et administratif dans chacun des domaines prioritaires.

c. Encourager, soutenir et réaliser des actions de coopération technique multinationale visant à favoriser le transfert de technologie et l'intégration des divers pays et à optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières servant à résoudre des problèmes communs.

d. Encourager, soutenir et réaliser des actions à l'échelle nationale dans les domaines prioritaires, destinées à éliminer ou à réduire les limitations ou les problèmes qui font obstacle au développement agricole et au bien-être rural.

e. Fournir des services administratifs directs destinés à élaborer et à mettre en œuvre des projets nationaux, en facilitant l'utilisation des ressources nationales et internationales disponibles.

f. Fournir une assistance technique conjoncturelle et réaliser des activités de pré-investissement.

Pour remplir ces fonctions d'aide aux pays membres, l'IICA aura principalement recours aux instruments d'action suivants:

a. Enquêtes et recherches destinées à identifier les problèmes, — ce qui comporte l'élaboration de nouvelles approches et méthodologies —, à définir et à proposer des solutions, et à faire la synthèse des expériences accumulées par l'IICA et par les autres organismes dans les domaines prioritaires.

b. Formation axée sur le transfert des connaissances dans certains domaines précis et sur l'augmentation des compétences techniques et administratives des organismes nationaux responsables des tâches auxquelles la priorité d'intérêt a été reconnue.

c. Coopération technique destinée à faire partager avec les pays membres les connaissances et les expériences acquises par l'IICA et d'autres organismes, pour qu'elles servent à résoudre les problèmes qui se posent dans certains domaines précis.

d. Services administratifs en vue de la mobilisation des ressources nationales et internationales dans le cadre de projets nationaux.

e. Médiation technico-scientifique destinée à identifier, à la demande des pays membres, les spécialistes et les institutions de grande compétence et expérience susceptibles de contribuer à la résolution de problèmes particuliers.

f. Diffusion de l'information en vue de communiquer aux pays membres, sur une base régulière et continue, les résultats des travaux de l'Institut et d'autres renseignements concernant les problèmes de la région en matière de développement agricole et de bien-être rural.

### 3.3.3 Adaptation de la structure opérationnelle

Il convient d'adapter la structure opérationnelle afin: (i) de permettre la concentration et la hiérarchisation technique des activités dans les domaines désignés prioritaires; (ii) d'assurer la prise en compte des perspectives techniques dans l'élaboration de la politique institutionnelle; (iii) de favoriser la décentralisation des activités et d'augmenter la souplesse opérationnelle afin de mieux répondre aux besoins en coopération et en services des pays membres. Ce sujet est développé au chapitre 5.

### 3.3.4 Le rôle des ressources extérieures

Vu l'ampleur des problèmes qui se posent à l'heure actuelle et les limitations budgétaires de la plupart des pays membres, il est évident que seule une politique agressive visant à recueillir des ressources extérieures permettra de mettre en œuvre les programmes et les projets nécessaires. Vu sa nature, l'IICA est un organisme particulièrement apte à jouer ce rôle. Selon les priorités accordées aux programmes par l'IICA et les États membres, il s'agira d'augmenter les ressources extérieures venant financer des programmes et des projets précis et d'optimiser l'utilisation de ces ressources. Dans cette optique, l'IICA adaptera ses structures et ses modalités de fonctionnement afin d'intensifier ses rapports avec les organismes multinationaux et bilatéraux de financement, et mettra en place des mécanismes de collaboration avec le secteur privé et avec les organismes non gouvernementaux à l'échelle nationale et internationale, dans le but de recueillir des ressources destinées au développement agricole et au bien-être rural.

## 3.4 Politiques spécifiques

### 3.4.1 La politique relative aux ressources humaines

L'efficacité des activités de coopération technique dépend tout naturellement de la qualité des ressources humaines qui les réalisent. L'IICA s'est toujours préoccupé de recruter un personnel professionnel ayant les plus grandes qualifications pour les activités à réaliser. Néanmoins, les compétences techniques de l'IICA sont restreintes pour ce qui est de faire face aux problèmes de coopération technique intéressant plus particulièrement l'analyse des politiques relatives au développement agro-pastoral, au commerce international et au développement rural.

Vu les objectifs et la stratégie générale adoptés pour la période 1987-1991 ainsi que les recommandations du groupe G-6, la présente politique générale revêt une importance particulière au chapitre des ressources humaines, dans la mesure où elle met l'accent sur le renouvellement et le recyclage du personnel professionnel de l'Institut selon les domaines où l'action se concentre en priorité et selon les modalités de fonctionnement proposées. À cette fin, la politique relative aux ressources humaines répondra aux impératifs suivants:

- a. Réduire la proportion des quotes-parts affectées pendant la période visée au personnel professionnel international régulier.
- b. Corrélativement, augmenter la participation des spécialistes contractuels.
- c. Perfectionner les méthodes de recrutement et de sélection du personnel de manière à assurer:
  - une plus grande diffusion des offres d'emploi de l'Institut;
  - un niveau de compétence technico-professionnel plus élevé, selon les besoins spécifiques des programmes ou projets mis en œuvre.
- d. Encourager et établir les mécanismes de formation permanente du personnel; à cette fin, favoriser leur épanouissement, augmenter leur compétence professionnelle et leur connaissance des langues officielles de l'Institut, dans le cadre d'un processus global de planification des ressources humaines qui prenne en compte les objectifs et les priorités de l'organisation.
- e. S'assurer que les promotions et les réaffectations de personnel résultent de méthodes d'évaluation qui font entrer en ligne de compte les capacités, le rendement et le potentiel des fonctionnaires de l'Institut.

f. Améliorer la communication au sein de l'institution, pour tirer meilleur profit des capacités individuelles du personnel.

g. Maintenir un régime de compensations et d'avantages sociaux équitable et inspiré de critères objectifs, adapté aux besoins et aux possibilités de l'institution ainsi qu'au profil des pays où celle-ci opère.

### 3.4.2 La politique relative à l'administration financière

Étant donné la diversité de sa structure opérationnelle et la complexité de ses actions, l'IICA a besoin de systèmes administratifs et financiers très souples, qui puissent s'adapter aux nécessités des différentes activités de coopération technique. Cela étant, au cours de la période 1987-1991, les systèmes en vigueur seront remaniés en fonction du progrès technologique et des nécessités que fera apparaître la nouvelle structure technique et opérationnelle proposée par le plan. La mise au point de ces systèmes s'inspirera des orientations suivantes:

a. L'Institut continuera de décentraliser ses opérations:

— en confiant des responsabilités d'ordre administratif à des instances plus proches de la réalisation des actions;

— en exigeant du personnel affecté aux bureaux nationaux des qualifications et des compétences semblables à celles qui entrent en jeu pour des postes équivalents au bureau central.

b. L'Institut devra chercher à optimiser le rendement de son système financier et administratif. À cette fin, les informations comptables exigées des bureaux nationaux et du bureau central seront analysées et accordées aux nécessités internes et à celles de l'administration des ressources extérieures.

c. L'Institut mettra au point un système d'information financière qui reposera sur les principes suivants:

— La classification des dépenses aux fins de comptabilité devra se conformer à la structure utilisée dans le budget.

— Les informations financières préparées à des fins externes (notamment pour détailler les activités réalisées au cours d'une période antérieure ou pour présenter la situation financière à un moment donné) devront se

distinguer clairement des informations servant à la planification et à l'administration institutionnelle.

— Il faudra uniformiser les formats et les méthodes servant à un même type d'information. Les informations disponibles pour analyse feront l'objet d'une description qui sera diffusée à tous les paliers de l'administration, de sorte qu'elles pourront servir à des fins nouvelles et variées. Les besoins des usagers seront révisés périodiquement.

d. Vu l'importance grandissante qu'ont les fonds extérieurs pour les opérations de l'IICA, il convient, en les administrant, de s'assurer que l'utilisation de ces fonds ne viendra pas grever les ressources constituées par les quotes-parts.

Pour assurer l'utilisation optimale des ressources, la politique de l'Institut relative au financement des projets à l'aide de ressources extérieures se conformera aux principes suivants:

— Tous les projets faisant intervenir des ressources extérieures comporteront un fonds de roulement réglé sur le calendrier des travaux.

— Le montant des dotations au sein des fonds de roulement sera proportionné aux dépenses prévues pour la période visée et variera selon les changements qui se produiront dans les activités.

— Dans le cadre de ces fonds de roulement, les dotations doivent également couvrir les dépenses qui seront engagées pendant la période correspondant à l'approbation des rapports financiers.

### 3.4.3 La politique relative aux relations extérieures

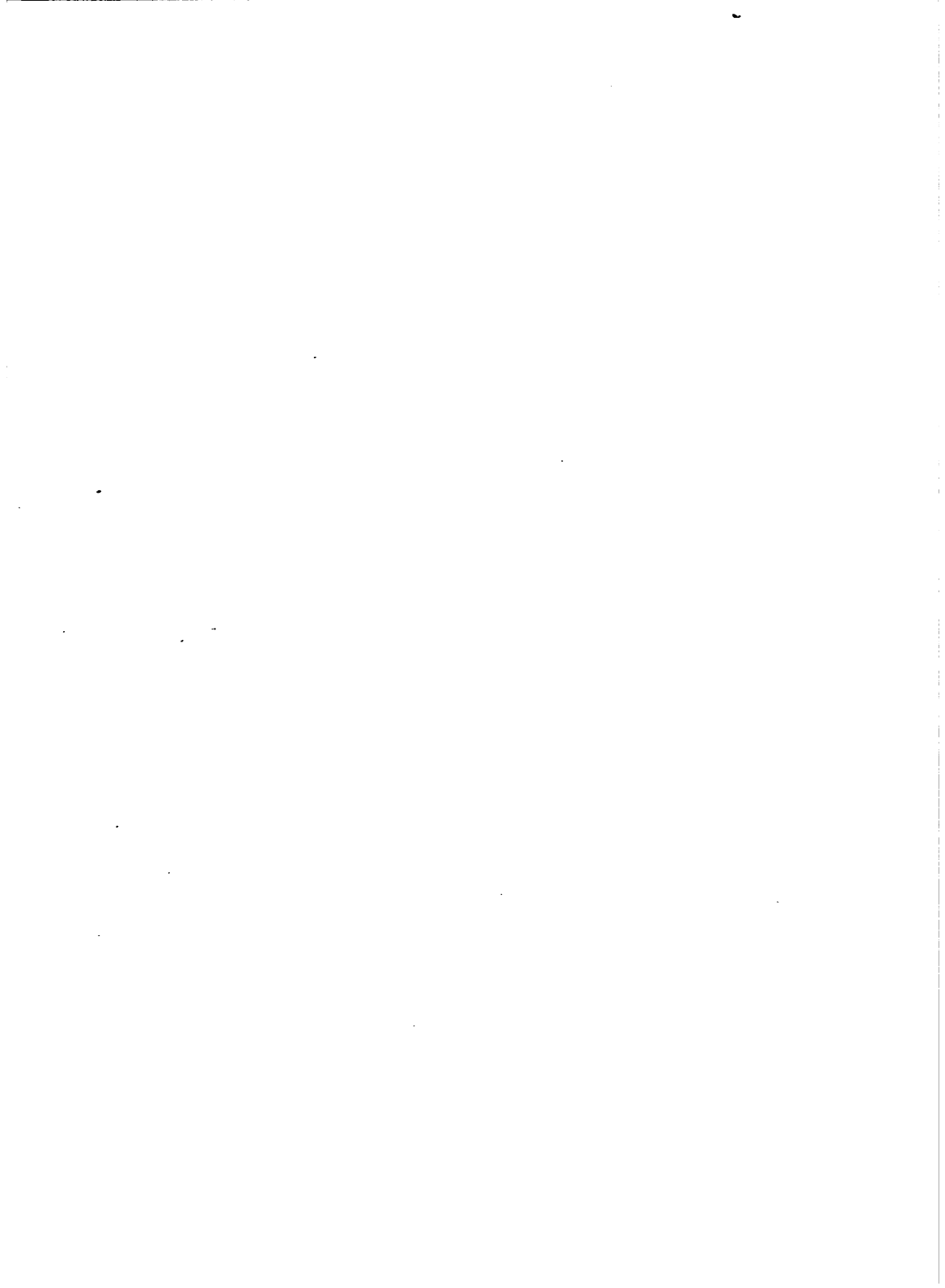
Dans le domaine des relations extérieures, l'action de l'Institut consistera principalement: (i) à unir ses efforts à ceux des autres organismes qui travaillent au développement agricole et au mieux-être rural, afin de tirer le meilleur profit possible des maigres ressources disponibles et d'encourager le parachèvement des actions en évitant le double emploi; (ii) à soigner l'image de marque de l'Institut aux différents échelons (pays membres, communauté internationale, pays observateurs et donateurs) pour mieux servir les intérêts des pays membres en matière de développement agricole et de bien-être rural. À cette fin, il faudra:

— Resserrer les liens institutionnels avec les organismes internationaux et augmenter les efforts visant à coordonner et à planifier

en commun activités ou projets spécifiques, par des accords nationaux, binationaux ou multinationaux dans les domaines d'intervention communs, et ce, au profit des États membres; et élaborer des stratégies de coordination et de coopération, de concert avec les institutions qui sont en mesure de collaborer à la mise au point des programmes et des opérations de l'IICA.

— Intensifier les rapports avec les pays observateurs, pour les familiariser avec les activités de l'IICA, les intéresser à des projets concrets et les faire participer activement à la réalisation des actions de l'Institut en apportant leur appui technique et financier.

— Mettre au point des méthodes et des mécanismes destinés à assurer la présence assidue et régulière de l'Institut sur la scène internationale, afin de faire connaître les vues de l'Institut et les problèmes relatifs au secteur agro-pastoral d'Amérique latine et des Antilles, partant, d'accroître son renom et d'ouvrir de nouveaux horizons techniques et financiers qui enrichiront, au profit des pays membres, les actions futures de l'Institut.





## **CHAPITRE 4**

### **LES PROGRAMMES DE LA PÉRIODE 1987-1991**

1

2

3

4

5

6

#### **4.1 Principes généraux régissant le fonctionnement des programmes**

Les programmes constituent le principal instrument d'exécution de la politique de concentration des efforts et de diffusion de techniques de pointe adoptée par l'IICA pour la période 1987-1991, et un cadre naturel pour la délimitation des compétences de l'Institut et la concertation des actions à l'échelle régionale et nationale. Dans cette optique générale, les actions des programmes se conformeront aux principes généraux exposés ci-après:

a. **Concentration des efforts.** Chaque programme concentrera ses activités dans un nombre restreint de domaines, choisis en fonction de leur importance, elle-même déterminée d'après les besoins des pays membres, le rôle privilégié que peut jouer l'IICA, et les possibilités d'en arriver à des résultats avec les ressources disponibles.

b. **Diffusion de techniques de pointe.** Chaque programme réunira, dans son champ de concentration, un personnel technique présentant les plus grandes compétences et encouragera le recyclage continu par la participation à des activités de recherche et à des réunions professionnelles; l'accent sera mis aussi sur l'élaboration d'un plan actif destiné à lancer des publications qui seront utiles aux pays membres et qui seront dérivées des travaux techniques effectués dans le cadre du programme.

c. **Action innovatrice.** L'étude et l'analyse de la situation et de la perspective nationale, régionale et mondiale correspondant aux divers domaines seront permanentes et serviront à cerner les problèmes et à avancer des solutions.

d. **Intégration des activités.** Les instruments d'action qui entrent en jeu dans les opérations de l'Institut seront employés de façon intégrée: enquêtes et études, formation, assistance technique, services administratifs, médiation technico-scientifique et diffusion de l'information.

e. **Mobilisation des ressources techniques nationales.** Dans tous les travaux et toutes les activités, les programmes utiliseront en priorité les compétences techniques nationales du pays visé ou des autres pays membres, de façon à créer des réseaux de coopération et d'échange d'expériences qui permettront de décupler l'impact des activités et de réduire graduellement l'assistance technique extérieure.

**f. Complémentarité avec d'autres organismes et centres internationaux.** Dans toutes leurs activités, les programmes mettront l'accent sur le parachèvement des efforts fournis par d'autres organismes, pour faciliter leurs activités dans la région et faire en sorte que les systèmes et les institutions nationales profitent pleinement de la coopération technique internationale.

**g. Rayonnement multinational.** L'élaboration et la réalisation en priorité de projets et autres actions de coopération faisant intervenir plusieurs pays membres contribueront à résoudre des problèmes communs.

## **4.2 Programme I. Analyse et planification de la politique agricole**

### **4.2.1 But du programme**

Dans la conjoncture économique mondiale actuelle, la production agropastorale représente une possibilité de relance. Cette redécouverte des vertus dynamisantes de l'agriculture met en évidence aussi l'importance des politiques agricoles et la nécessité de les analyser et de les adapter au nouveau rôle que ce secteur est susceptible de jouer.

Le programme d'analyse et de planification de la politique agricole, qui fait écho à ces considérations, a pour but de contribuer à l'analyse et à l'appréciation des modèles et des stratégies de remplacement visant le développement agro-pastoral, à l'amélioration de la capacité d'analyse et de l'activité conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole, et au renforcement de l'organisation et de l'administration des systèmes institutionnels qui planifient et mettent à exécution la politique agricole.

### **4.2.2. Problèmes en cause**

#### **a. Le contexte général: la nécessité d'une politique économique visant à exploiter le potentiel agricole**

La crise économique et financière des dernières années montre que le point de vue traditionnel selon lequel le secteur agricole sert à rapporter des devises et à fournir des aliments bon marché ainsi que des bras aux secteurs industriels ayant pour tâche de remplacer les importations ne répond plus à la réalité et aux besoins des économies de la région. L'agriculture représente en Amérique latine et dans les Antilles une vaste réserve de ressources de production qui peut fort bien être synonyme de croissance. Pour concrétiser ces possibilités, il convient d'élaborer une

politique économique destinée à encourager la productivité, à amener les investissements nécessaires à la réorientation des formes de production et à maintenir, sinon à augmenter la compétitivité des produits agro-pastoraux sur les marchés extérieurs.

b. Éléments à prendre en compte pour l'élaboration d'une nouvelle politique agricole

Pour trouver des solutions vraiment nouvelles et transformer celles-ci en schémas servant à la réalisation des objectifs économiques et sociaux, il faut prendre en compte divers éléments. D'abord, il y a la situation actuelle: les faibles disponibilités en ressources pouvant véritablement être affectées à la production, la pénurie notoire de devises, qui s'est généralisée, et en général, les difficultés du commerce extérieur, la fragilisation grandissante de l'approvisionnement alimentaire, les changements structuraux dans le jeu de l'offre et de la demande des produits agro-pastoraux sur les marchés internationaux, et, en conséquence, la multiplication des mesures protectionnistes et la détérioration des prix et des cours. C'est donc dire que les possibilités sont limitées et qu'il faut analyser les solutions de manière objective et réaliste.

En deuxième lieu, il faut situer ces contraintes dans le contexte non pas de politiques spécifiquement agricoles mais de politiques globales. Vu les liens étroits entre l'agriculture et l'industrie, il est impossible de délimiter les politiques sectorielles de façon claire et précise, que ce soit à l'étape de leur élaboration ou de leur mise en œuvre. Cela a des répercussions non seulement sur les priorités accordées aux instruments politiques mais aussi sur l'organisation même du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique agricole.

L'interdépendance économique toujours plus grande des divers pays constitue un troisième facteur qui intervient, pour ce qui est de la forme et du fond, dans l'élaboration des politiques. Cette interdépendance tient à l'importance du créneau que représentent, dans le commerce extérieur, les produits non traditionnels ayant une valeur ajoutée élevée et à la nécessité de réaliser des économies d'échelle dans des domaines tels que l'approvisionnement en moyens de production technologiques — semences, machines, produits agro-chimiques, entre autres. Les économies nationales, vu leur taille modeste, ont difficilement accès aux technologies de pointe en matière de production et elles doivent donc élaborer des politiques communes. À cette fin, il faut disposer d'un ensemble adéquat d'informations et mettre en place un cadre institutionnel qui permette de prendre des décisions communes.

### c. La nécessité d'amplifier la capacité d'analyse et l'activité conseil en matière de politique agricole

En raison des tendances exposées ci-dessus, de fortes pressions s'exercent pour restructurer les économies de la région, ce qui risque d'avoir une grande incidence sur le secteur agricole. Par ailleurs, étant donné la faiblesse de leurs ressources financières, les pays membres s'attèlent à la tâche de définir les investissements prioritaires intéressant le développement agricole et l'approvisionnement en denrées alimentaires; ils mettent l'accent sur la répartition des revenus en milieu rural et sur la production de denrées alimentaires destinées aux couches de la population les plus pauvres. D'où la nécessité urgente d'amplifier la capacité de produire des informations susceptibles d'aider les ministres de l'Agriculture et de l'Économie et les autres instances politiques à prendre des décisions.

### d. Les lacunes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans, programmes et projets

Pour mener à bien la planification et la mise en œuvre des politiques ainsi que l'administration des projets, il faut articuler correctement les différentes étapes que sont l'analyse, l'élaboration, la réalisation et l'évaluation. Si l'exécution ne s'harmonise pas avec l'élaboration, les politiques ne correspondront plus tout à fait aux plans de développement, lesquels, à leur tour, ne seront que partiellement réalisés.

#### 4.2.3 Domaines où se concentreront les actions

Les problèmes mis en évidence constituent des obstacles sérieux au développement agricole de la région. Les pays membres, les organismes de coopération technique et les organismes de financement conviennent tous que l'absence de politiques appropriées risque de nuire au développement agricole. Dans le même temps, ils reconnaissent la nécessité d'étendre et de renforcer les institutions chargées d'élaborer et de mettre en œuvre la politique agricole, en assurant la coordination de leurs actions avec celles des autres organismes du secteur public. Dans cette perspective, le programme précise les trois domaines où se concentreront les actions, lesquelles, par leur spécificité, visent des résultats concrets:

#### a. Analyse et échange d'expériences en matière de stratégies nouvelles de développement agricole et rural à l'échelle régionale et sous-régionale

Le programme, qui est axé sur la collaboration avec les États membres et les organismes internationaux de coopération technique, économique et financière, encouragera l'étude de stratégies de remplacement pour le développement agricole, afin d'amener les pays membres à préciser leur conception de la chose et de renforcer les schémas d'intégration régionale dans ce secteur. Le programme prévoit les actions suivantes:

i. Appuyer le renforcement des réseaux d'information agro-économique et socio-économique qui intéressent le développement agricole et rural, à l'échelle nationale, régionale et suprarégionale, tout en prenant en compte les facteurs clés de l'évolution politique, économique et sociale.

ii. Analyser et interpréter les tendances du secteur agricole en Amérique latine et aux Antilles au regard des scénarios politiques et économiques les plus plausibles, afin de prévoir les répercussions des différentes politiques à l'échelle régionale et sous-régionale, et ce, dans le contexte de la politique économique globale, pour fournir aux divers pays, aux groupes de pays et à l'IICA des éléments d'appréciation permettant d'orienter leurs actions respectives.

iii. Diffuser et échanger approches et expériences à l'échelle nationale ou internationale relatives aux stratégies de remplacement pour le développement agricole et à l'utilisation plus efficace des instruments d'action dans le contexte de la crise économique et politique qui sévit dans la région, afin de faciliter la révision et la refonte des politiques en fonction des différentes perspectives de développement, et de faciliter la coordination et l'harmonisation des politiques communes adoptées par des pays qui partagent des domaines d'intérêt.

iv. Analyser l'agriculture et son interaction avec les autres secteurs de l'économie dans le contexte des restrictions découlant de la crise et examiner les possibilités que laisse entrevoir la volonté politique d'intégration dans la région, afin de faire avancer le secteur agricole dans l'axe de l'accumulation et de la croissance, et par là, de stimuler le développement des pays.

**b. Aider les divers pays à renforcer leur capacité d'analyse et leur activité conseil en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de politiques pour le secteur agricole**

Le programme consistera à participer, en collaboration avec les pays membres, à des recherches pratiques qui aideront à définir stratégies, politiques et plans destinés à résoudre les problèmes les plus graves qui

empêchent le secteur agro-pastoral de s'épanouir et de contribuer au développement économique et social. Dans ce cadre, il s'agira surtout d'améliorer la capacité d'analyse et l'activité conseil du personnel technique et professionnel et de renforcer les institutions qui ont pour fonction d'effectuer des analyses et de fournir des conseils en vue des décisions visant à orienter le développement agricole. À cette fin, le programme réalisera les actions suivantes:

i. Appuyer le personnel technique des divers pays en lui donnant une formation dans les domaines de l'analyse et de l'interprétation des problèmes précis qui font obstacle au fonctionnement du secteur agro-pastoral ainsi que dans le domaine de l'évaluation de politiques nouvelles, afin de faciliter les décisions des gouvernements.

ii. Appuyer, en matière d'organisation et de fonctionnement, les unités de planification qui ont pour tâche d'analyser les politiques et de conseiller les centres de décision.

iii. Aider les unités de planification et d'élaboration des politiques à préciser leurs besoins en données et à organiser celles-ci aux fins d'analyse, et à définir leur programme de recherches et leur stratégie d'activité conseil dans le cadre du processus décisionnel, afin de donner un caractère permanent à cette capacité.

iv. Contribuer à l'utilisation efficace, par le secteur public, des résultats des recherches menées par d'autres organismes ou par des particuliers, en vue de prendre des décisions concernant les politiques nationales, régionales et locales.

c. Mise en place de mécanismes appropriés pour l'exécution de plans et de politiques

Le programme encouragera la conception et la mise en place de mécanismes appropriés destinés à orienter la mise en œuvre harmonieuse de plans, politiques, programmes et projets prioritaires, en renforçant l'action concertée des secteurs public et privé. À cet effet, le programme réalisera les actions suivantes:

i. Identifier et interpréter les contraintes organisationnelles d'ordre général et les schémas de participation, ainsi que les possibilités et les besoins des pays en vue de la planification et de la mise en œuvre efficace des politiques.



ii. Renforcer les unités chargées de planifier et de mettre en œuvre les politiques à l'échelle nationale et régionale, pour leur permettre d'élaborer les stratégies venant coordonner l'exécution des plans, politiques, programmes et projets prioritaires.

iii. Aider ces unités à concevoir, mettre à l'essai, implanter, faire fonctionner et corriger les mécanismes qui permettront la coordination des actions, publiques et privées, réalisées dans le cadre des plans, politiques, programmes et projets, tout en cherchant à faire intervenir les producteurs dans les décisions qui les concernent et en articulant le tout avec les instances décisionnelles supérieures.

iv. Aider les pays à élaborer des projets de formation s'adressant aux administrateurs et aux techniciens des secteurs public et privé afin de les faire participer plus efficacement au processus de planification et de mise en œuvre de la politique agricole.

#### 4.3 Programme II. Mise au point et transfert de technologies

##### 4.3.1 But du programme

Le programme de mise au point et de transfert de technologies vient répondre à deux grandes préoccupations de l'IICA: (i) souligner aux pays membres et à la communauté technique et financière internationale l'importance que revêt la technologie pour le développement du secteur agro-pastoral sur le plan de la production; (ii) les convaincre qu'il faut faire appel à tous les moyens techniques et scientifiques pour que les infrastructures institutionnelles soient en mesure d'apporter des solutions adaptées au profil de chaque pays et pour que le cadre politique encourage et permette l'incorporation de ces solutions dans les processus de production.

Dans ce contexte, le programme de mise au point et de transfert de technologies a plusieurs objectifs: encourager et soutenir les actions des pays membres qui cherchent à améliorer l'élaboration de leurs politiques technologiques, renforcer l'organisation et l'administration de leurs systèmes de mise au point et de transfert de technologies, et faciliter l'apport technologique international. Cela permettra de mieux utiliser chacune des ressources disponibles et de contribuer, plus efficacement aussi, à la solution des problèmes technologiques liés à la production agro-pastorale, et ce, en toute équité en ce qui concerne la distribution des bienfaits et la conservation des ressources naturelles.

Une attention spéciale sera accordée aux technologies qui permettent de réduire les importations agro-pastorales et d'augmenter les exportations de fruits et légumes.

#### 4.3.2 Problèmes en cause

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la science et la technologie sont les principaux agents des changements économiques et sociaux. La capacité productrice d'un pays et sa compétitivité sur les marchés internationaux se mesurent avant tout d'après les innovations technologiques (qu'il s'agisse de ressources naturelles ou de politiques économiques). Dans tous les secteurs, il y a une foule d'exemples qui montrent comment le développement scientifique et technologique a contribué au développement économique, politique et social. Il suffit de mentionner le miracle économique japonais de l'après-guerre ou les succès retentissants de certains pays dans le domaine agricole, par exemple l'Inde qui, au début des années soixante, se trouvait en permanence au bord de la crise alimentaire et qui, aujourd'hui, grâce aux innovations technologiques, a des réserves de blé s'élevant à plus de 20 millions de tonnes.

L'Amérique latine et les Antilles ne sont pas restées à l'écart de cette évolution. Au cours du dernier quart de siècle, la situation relative à la mise au point, au transfert et à l'utilisation de technologies agro-pastorales s'est grandement transformée, grâce à d'importants investissements axés sur le développement des infrastructures institutionnelles et sur la formation des ressources humaines. Ces efforts ne sont pas étrangers au fait que, pendant cette période, l'agriculture de la région a montré un certain dynamisme, qui s'est traduit par l'augmentation de la productivité et de la production de cultures importantes. Il est certain par ailleurs qu'il subsiste, à côté de ces résultats heureux, des situations où la production agro-pastorale n'a pas été en mesure de satisfaire à la demande de denrées alimentaires pour autoconsommation ou de produire des excédents destinés à l'exportation.

La région fait face aujourd'hui à une vaste crise économique qui transformera en profondeur la société et le rôle des différents secteurs économiques. On s'aperçoit d'ores et déjà que le secteur agro-pastoral doit jouer un rôle actif s'il entend satisfaire à la demande de denrées alimentaires et contribuer à l'augmentation des exportations. Le passage à une agriculture hautement technicisée engage non seulement le secteur lui-même mais aussi la société toute entière.

De nouvelles technologies s'imposent, non seulement pour augmenter les rendements et élargir l'horizon agro-pastoral, mais aussi pour diversifier la production, pour disputer les nouveaux créneaux internationaux et pour satisfaire aux nouvelles habitudes de consommation causées par les migrations des dernières décennies.

Les progrès de la science moderne, surtout dans le domaine de la biotechnologie, et les succès enregistrés ailleurs dans le monde — et même en Amérique latine et dans les Antilles dans certaines situations précises —, permettent de penser que cette transformation technologique est réalisable.

Dans la plupart des pays, les infrastructures institutionnelles déjà en place peuvent appuyer les efforts qui doivent être faits. Il s'agit le plus souvent d'un ensemble d'instituts de recherches et, dans certains cas, de transfert de technologie, qui sont décentralisés et qui ont une administration autonome; ils ont été créés à compter des années 50 dans le but d'accélérer le processus de mise au point et de transfert de technologies et de faciliter leur articulation avec les différents secteurs de production.

Dans le même temps, il s'est produit, à l'échelle nationale et internationale, dans les secteurs public et privé, une série de nouveaux développements d'ordre institutionnel qui viennent renforcer la possibilité d'installer, dans la région, la base technologique nécessaire à un développement agricole soutenu. Allusion est faite entre autres à la participation grandissante du secteur privé aux activités de mise au point et de transfert de technologies, aux mécanismes de coopération horizontale et de transfert de technologie entre les pays, notamment le programme PROCISUR, le PCCMCA et le PRECODEPA, ainsi que les centres internationaux de CGIAR installés dans la région (CIMMYT, CIAT et CIP).

Cette infrastructure institutionnelle considérable fait face à une série de problèmes qui freinent considérablement sa productivité et sa contribution au développement agricole et au mieux-être rural des pays de la région. Les principales difficultés sont exposées ci-après.

#### a. Difficultés d'articulation de la politique technologique

Dans de nombreux cas, il est malaisé d'articuler la politique technologique aux autres volets de la politique agricole. Ce qui explique que les efforts de recherches ne se sont pas inspirés d'une échelle de priorités clairement définie et que les activités ont semblé se détacher des objectifs de développement, en se concentrant principalement sur des problèmes ayant

peu d'impact sur la production agricole. Dans certains cas, les recherches étaient axées sur les problèmes technologiques, mais elles ne furent pas suivies de mesures intéressant d'autres aspects de la politique agro-pastorale, par exemple prix, crédits et moyens de production, ce qui a considérablement limité les possibilités de transférer et de diffuser rapidement les nouvelles technologies.

#### **b. Désalignement institutionnel**

La structure organisationnelle de certains systèmes institutionnels a certes servi à mobiliser les premiers efforts de mise au point et de transfert de technologies, mais elle ne convient plus à la nouvelle structure de production agro-pastorale et aux nouveaux développements institutionnels tels que la participation grandissante du secteur privé et l'action des centres internationaux. Outre ces problèmes d'ordre organisationnel, il y a des lacunes dans l'administration institutionnelle, qui découlent de la complexité toujours plus grande des processus de mise au point et de transfert de technologies. Cette complexité tient non seulement aux aspects scientifiques proprement dits mais aussi à la nécessité de diversifier et de réviser les objectifs de recherches et les méthodologies visant le transfert des technologies et de mieux répondre aux exigences précises des différents clients.

#### **c. Insuffisance des ressources budgétaires et des compétences**

Depuis le début des années 60 jusqu'au milieu des années 70, les ressources budgétaires et humaines affectées à la mise au point et au transfert de technologies ont augmenté rapidement. La situation s'est renversée au cours des dernières années. En effet, l'importance des ressources affectées à ces activités a stagné, voire diminué en termes réels dans certains cas. Quant au personnel, il présente un taux élevé de roulement. L'incidence négative de ce problème, déjà grande, est amplifiée par la pénurie d'écoles supérieures, qui rend le recyclage difficile.

#### **d. Désarticulation entre la recherche et l'enseignement**

Dans la majorité des pays, la recherche et le transfert de technologie sont presque complètement séparés de l'enseignement supérieur. Cette désarticulation a aggravé les problèmes de ressources humaines déjà mentionnés. En outre, la complémentarité naturelle entre la recherche et l'enseignement en général, supérieur surtout, n'est pas mise à profit.

#### e. Imbrication insuffisante des activités de recherche et du transfert de technologie

Dans de nombreux cas, les recherches et le transfert de technologie relèvent d'organismes différents; parfois, il y a absence totale de mécanismes de transfert proprement dits. Il est difficile, dans ces conditions, de cerner les problèmes des producteurs et d'offrir une technologie qui réponde aux besoins précis des divers secteurs de production. Cette situation est attribuable, entre autres, à l'absence de mécanismes de planification permettant de faire participer réellement les producteurs aux décisions concernant le champ des recherches et le genre de technologie à transférer.

#### f. Le problème des petits pays

Le principal problème des petits pays en matière de recherches et de transfert de technologie, c'est l'éventuel écart entre leurs besoins en développement technologique et les ressources qu'ils peuvent affecter à ces activités. Ces deux éléments sont liés entre eux, quoique de manière indirecte. S'il est vrai que les besoins technologiques d'un pays dépendent de son importance et de la gamme de ses produits, les différences entre les pays ne sont pas grandes toutefois. Au contraire, les possibilités de financement et la rentabilité des efforts se mesurent à l'importance économique de la production, facteur capital dans nombre de pays désireux de faire les investissements qui s'imposent pour mettre en place une infrastructure servant aux recherches et au transfert de technologie.

#### 4.3.3 Domaines où se concentreront les actions

La situation décrite ci-dessus se résume à une mosaïque de possibilités et de problèmes. Les possibilités existent parce que l'infrastructure et l'expérience des pays d'Amérique latine et des Antilles leur permettent d'envisager la mise au point des nouvelles technologies nécessaires à la transformation de l'agriculture dans la région. Les problèmes existent parce qu'il y a une foule d'insuffisances venant freiner la productivité et l'efficacité. Dans cette optique, l'IICA a pour but spécifique de coopérer avec les pays membres pour éliminer ces problèmes et contraintes, de manière à pouvoir tirer le maximum des possibilités et des ressources existantes. Le programme visant la période 1987-1991 se concentrera donc sur cinq domaines d'activité: élaboration de politiques technologiques, amélioration des aspects organisationnel et administratif des systèmes et des institutions de mise au point et de transfert de technologies; mise en œuvre et/ou renforcement des programmes de formation des ressources

humaines; coopération et échange d'informations entre les institutions nationales et internationales qui œuvrent dans la région; et prestation de services visant l'élaboration et la réalisation de projets d'investissement concernant la mise au point et le transfert de technologies.

Les aspects sur lesquels l'accent sera mis et les types de projets à réaliser sont exposés ci-après pour chaque domaine d'activité:

a. Élaboration de la politique technologique

Le programme a pour point de mire les problèmes concernant l'affectation des ressources aux recherches et au transfert de technologie. Il s'agira d'intégrer davantage, et mieux, les activités du secteur public et du secteur privé dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies, d'harmoniser les aspects scientifiques et technologiques avec les autres volets des politiques agricoles et, plus particulièrement, des politiques qui intéressent la production et la distribution des moyens de production technologiques, de mettre en place des instruments et des mécanismes afin de mieux articuler les éléments technologiques et agro-pastoraux aux systèmes scientifiques et technologiques nationaux.

À cet égard, le programme prévoit les activités suivantes:

- i. Réaliser des études et des recherches visant à produire des informations utiles à la compréhension des questions et des problèmes qui se posent.
- ii. À la lumière de cette information, réaliser une activité conseil, dans les divers pays, visant l'élaboration et la mise en place de mécanismes, d'instruments et de politiques qui s'accordent aux caractéristiques, à la situation des ressources et aux besoins technologiques de chaque pays.

b. Organisation et gestion des systèmes et des institutions nationales de mise au point et de transfert de technologies

Le programme prévoit, dans ce domaine, les activités suivantes:

- i. Étudier et évaluer les structures actuelles et les nouveaux développements institutionnels ainsi que leur signification; fournir, au besoin, un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de processus spécifiques de réorganisation.
- ii. Soutenir le renforcement organisationnel et administratif des systèmes nationaux de recherches et de transfert de technologie.

Les efforts seront axés sur la mise au point et l'application de nouvelles approches et méthodes de travail intéressant non seulement des aspects clés du processus administratif, par exemple les mécanismes de planification et de programmation, les plans de gestion des ressources humaines, le suivi et l'évaluation, mais aussi l'organisation d'activités de formation s'adressant aux cadres des systèmes nationaux de recherches et de transfert de technologie. Ces activités de formation seront réalisées dans le contexte d'un plan visant, à moyen terme, à institutionnaliser la formation en administration des recherches et du transfert de technologie au sein des universités, écoles supérieures ou autres institutions vouées au développement des ressources humaines, que ce soit dans le domaine des sciences agricoles ou dans le domaine de l'administration.

**c. Mise en œuvre et/ou renforcement des programmes de formation des ressources humaines**

À l'heure actuelle, la formation des compétences nécessaires aux systèmes nationaux de recherches et de transfert de technologie est assurée dans une large mesure par des centres situés hors de la région. Vu les problèmes de financement qu'ont la plupart des pays et l'augmentation constante des frais de formation à l'extérieur de la région, il convient de fournir des efforts concrets pour augmenter la participation des écoles supérieures de la région à la formation du personnel destiné aux institutions nationales de mise au point et de transfert de technologie, tant publiques que privées. À cette fin, le programme prévoit les activités suivantes:

- i. Collaborer, avec les systèmes et les institutions nationales de recherches et de transfert de technologie, à l'élaboration de plans de développement des ressources humaines.
- ii. Collaborer, avec les universités et d'autres organismes de formation, en ce qui a trait aux programmes d'études.
- iii. Encourager la mise au point et l'implantation de mécanismes qui facilitent l'articulation des recherches avec l'enseignement supérieur.

**d. Coopération et coordination internationale des recherches et du transfert de technologie**

L'expérience montre que les réseaux régionaux d'échange d'informations, de transfert de technologie et de coordination internationale des

recherches thématiques constituent un mécanisme efficace pour tirer meilleur profit des ressources disponibles. C'est d'autant plus vrai dans le cas des pays les plus petits, qui sont incapables de combler eux-mêmes leurs besoins technologiques. Les programmes tels que le PCCMCA, PRECODEPA, REDINA et PROCISUR, entre autres, viennent confirmer de façon éloquente l'utilité et les possibilités de ces mécanismes. Cependant, pour fonctionner à plein régime, ces programmes doivent recevoir un financement adéquat et, pour revêtir un caractère international, compter sur un soutien administratif adapté à leurs caractéristiques. Dans cette perspective, le programme prévoit des activités de collaboration avec les pays membres, destinées à:

- i. Indiquer les domaines et les possibilités de coopération et d'échange d'informations.
- ii. Chercher et réunir les ressources financières nécessaires.
- iii. Mettre au point et implanter les mécanismes institutionnels et administratifs requis pour la coopération et les échanges.

Au cours de la période 1987-1991, le programme PROCISUR se poursuivra, le projet PROCINDINO sera lancé et les activités destinées à définir des mécanismes semblables pour les pays d'Amérique centrale et des Antilles commenceront. L'accent sera également mis sur le soutien administratif aux réseaux de recherches tels que REDINA, PCCMA et RISPAL, et aux associations professionnelles relevant du domaine agricole, par exemple IFARD, ALCA et ALPA.

#### e. Élaboration et réalisation de projets d'investissement

La mise au point et la consolidation d'un système de recherches et de transfert de technologie passent entre autres par un financement adéquat. Vu la nature et la grande rentabilité des investissements dans ce domaine, les institutions bilatérales et internationales de financement sont grandement intéressées à aider les divers pays à renforcer leurs systèmes de mise au point et de transfert de technologies. Pour que cet intérêt se traduise par des programmes concrets et productifs, il faut des projets spécifiques, et des compétences administratives pour les réaliser. Dans le but de favoriser l'éclosion de ces possibilités de financement au profit des pays membres, le programme prévoit les activités suivantes:

- i. Soutenir les institutions nationales en quête de fonds.



- ii. Collaborer, avec le CEPI, à l'élaboration et à la formulation de projets.
- iii. À la demande des pays, participer à l'administration de ces projets.

#### 4.4 Programme III. Organisation et administration du développement rural

##### 4.4.1 But du programme

De vastes secteurs de la population rurale latino-américaine et antillaise n'ont guère accès aux moyens de production de base (terres, eau, capital) et aux services (assistance technique, commercialisation, éducation, santé) qui permettraient à la famille rurale de dépasser le seuil de la pauvreté, de s'intégrer par le biais de ses organisations dans la vie sociale et politique de leur pays et de recevoir les bienfaits du développement.

Le programme a pour but d'aider les États membres à élaborer des politiques et des programmes de développement rural et à renforcer les institutions chargées de réaliser les actions qui en découlent. Dans cette optique, les efforts consisteront: (i) à cerner les problèmes qui affligent les populations rurales pauvres et à concevoir et à mettre en œuvre des politiques destinées à lutter contre la pauvreté rurale; (ii) à améliorer le fonctionnement des systèmes institutionnels liés au développement rural et à viser la prestation de services complets à la population; (iii) à renforcer la capacité de préparer et de gérer des programmes ou projets de développement rural; (iv) à réaliser des actions qui encouragent et renforcent les organisations de producteurs et à améliorer la gestion des entreprises.

##### 4.4.2 Problèmes en cause

Dans les zones rurales, les travailleurs sans terre, les petits producteurs, les fermiers et leurs familles montrent tous les signes de la pauvreté rurale, à savoir:

- absence totale ou presque de ressources foncières et/ou de capital;
- technicisation très faible;
- modicité des revenus tirés de l'activité agro-pastorale;
- accès très restreint ou inexistant aux services d'appui à la production (crédits, commercialisation, recherches et assistance technique), d'éducation, de santé et aux autres services indispensables à une amélioration des conditions de vie.

Les petits producteurs agricoles représentent dans les pays de la région une fraction importante des unités de production dans ce domaine, pour ne pas dire la majorité d'entre elles. Le secteur rural en Amérique latine et dans les Antilles présente une structure foncière caractérisée par la concentration des terres au sein d'un nombre restreint d'exploitations de taille moyenne et grande, qui s'allie à la parcellisation des petites propriétés (moins de 5 ha). D'où le fait que la grande majorité des petits producteurs, en raison de la faiblesse de leurs revenus, vivent dans des conditions d'extrême pauvreté.

Le petit producteur et sa famille ont joué un rôle important dans l'histoire de la production agricole, entre autres raisons parce que les petites exploitations produisent le pourcentage le plus élevé d'aliments destinés au marché intérieur et occupent une partie importante de la population active dans les campagnes. La politique consistant à privilégier le développement de l'agriculture axée sur les exportations a eu pour effet, en général, de canaliser vers celle-ci les services, les encouragements et les autres avantages, aux dépens de ceux qui se consacrent à la production des denrées alimentaires de base. L'expansion de ce type de production ne pouvait qu'en souffrir.

S'il est certain que les pays se sont donné la capacité d'identifier, de formuler, de mettre à exécution et d'évaluer les politiques, programmes et projets visant à éliminer la pauvreté rurale, il reste toutefois des facteurs qui viennent restreindre considérablement l'impact de ces mesures. En voici les principaux:

a. Limitations concernant l'identification et l'interprétation des problèmes ruraux ainsi que la formulation et la mise en œuvre de solutions appropriées faisant intervenir la population

Au cours des 20 dernières années, les pays membres ont mis en œuvre une vaste gamme de politiques et de programmes pour faire face à la pauvreté rurale (réforme agraire et colonisation, coopératives de production, programmes d'intensification de l'agriculture, programmes d'éducation, programmes intéressant les femmes et les jeunes rurales, les nécessités de base, les industries rurales, les travaux publics, l'amélioration des échanges, le développement rural intégré et d'autres programmes encore).

Toutefois, leur impact fut limité, vu, entre autres facteurs, les insuffisances des systèmes d'information sur le problème de la pauvreté rurale, les capacités restreintes d'analyse en vue de l'élaboration de politiques

efficaces et l'absence de mécanismes faisant véritablement intervenir la population rurale. La définition et la réalisation coordonnée des actions destinées à encourager et à renforcer les organisations de producteurs ainsi qu'à répartir de manière équitable les bienfaits des programmes et projets ont également connu des limitations.

**b. Restrictions au sein des systèmes institutionnels en ce qui concerne la création et la prestation intégrée de services essentiels à la population rurale**

La capacité des institutions à fournir des services de manière opportune et intégrée se détériore progressivement. Cet état de choses est attribuable tant aux restrictions budgétaires qu'à l'absence de mécanismes efficaces de coordination et à l'existence de conflits entre les institutions en ce qui concerne les champs d'action, les priorités, les clientèles, les modalités et les responsabilités. Par ailleurs, la réalisation des actions revêt fréquemment un caractère paternaliste, la population rurale étant de plus en plus tributaire des institutions chargées de son développement.

**c. Insuffisances concernant l'identification, la formulation et la gestion de programmes et projets de développement rural**

En général, les programmes et les projets mis en œuvre par les pays entraînent des coûts élevés par rapport au nombre des bénéficiaires, parce qu'ils fournissent une couverture individuelle à une population géographiquement dispersée. Ils ne satisfont pas aux besoins réels de la population, en raison, entre autres, de la participation limitée des bénéficiaires, d'une centralisation excessive du pouvoir décisionnel, des insuffisances d'ordre administratif, et des lacunes dans l'élaboration et l'implantation d'instruments susceptibles de contribuer à un bon fonctionnement.

**d. Faible compétence de gestion des unités de production et des services**

Le peu d'importance accordée aux recherches sur les modèles nouveaux d'organisation de producteurs et d'administration de formes coopératives de production, est, avec la faible diffusion des expériences accumulées jusqu'ici, à l'origine de cette situation. Il faut également prendre en compte les limitations concernant la participation des organisations de producteurs à la conception et à la réalisation des actions ainsi qu'à la canalisation des ressources visant à consolider leur capacité à s'autogérer. La pénurie de personnel compétent pour fournir une assistance technique aux unités de production et aux services ainsi que la portée restreinte des actions de

coopération technique et financière visant à encourager et à renforcer les formes coopératives de production sont notoires.

#### **4.4.3 Domaines où se concentreront les actions**

Pour faire face aux problèmes signalés ci-dessus, le programme concentrera ses activités dans quatre domaines prioritaires:

##### **a. Analyse des problèmes liés au développement rural**

Le programme prendra la forme d'une coopération technique avec les pays membres, destinée à créer et à développer les capacités suivantes:

- i. Analyser et interpréter les causes et l'étendue de la pauvreté rurale, afin d'identifier les politiques, les programmes et les projets qui contribueront à la surmonter.
- ii. Évaluer les stratégies de développement rural, notamment les progrès réalisés dans l'intégration de la famille rurale à la vie sociale et politique de leur pays ainsi que dans la répartition des bienfaits du développement, par le biais de politiques, programmes et projets. L'accent sera mis sur la systématisation et la diffusion des expériences.
- iii. Améliorer les systèmes d'information sur la pauvreté rurale et sur les actions réalisées à cet égard par les pays membres, afin de renforcer la capacité d'agir des différents paliers de décision politique.
- iv. Analyser et évaluer politiques, programmes et projets tendant à lutter contre la pauvreté rurale, en encourageant l'adoption de politiques sectorielles ou globales qui leur donnent viabilité, et en mettant l'accent sur une approche régionale qui permette la participation des institutions locales et des bénéficiaires.

##### **b. Renforcement des systèmes institutionnels chargés de réaliser des actions liées au développement rural**

Il s'agira surtout d'aider les institutions nationales à analyser les schémas d'organisation institutionnelle existants et d'en élaborer de nouveaux pour:

- i. Améliorer le fonctionnement des institutions et la qualité des services qu'elles fournissent aux populations rurales.

ii. Faciliter la coordination des organismes responsables de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement rural.

iii. Décentraliser les actions à l'échelle régionale en encourageant la participation effective des bénéficiaires par le biais de leurs propres organisations.

iv. Rehausser la capacité des institutions sur le plan de la direction et de l'administration, de manière à renforcer leur fonctionnement et à améliorer la qualité et l'efficacité de leurs services.

**c. Formulation et gestion de programmes et projets de développement rural**

Des actions de coopération destinées à améliorer la capacité des institutions et des organisations de producteurs en matière de formulation et de gestion de programmes et projets seront réalisées. L'accent sera mis sur les activités suivantes:

i. Analyser la situation en ce qui a trait à la formulation et à la gestion des programmes et projets par les institutions liées au développement rural et par les organisations de producteurs.

ii. Mettre au point et diffuser modèles, méthodes et instruments servant à concevoir et à gérer programmes ou projets.

iii. Renforcer les capacités de gestion des responsables de la mise en œuvre des programmes et projets de développement rural, en initiant les techniciens et les producteurs à l'utilisation de méthodes et d'instruments servant à l'identification des objectifs ainsi qu'à la préparation, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des activités.

iv. Accorder un soutien technique à la gestion des programmes et des projets en cours, consigner et diffuser leurs résultats.

**d. Soutien technique et formation en vue de l'organisation et de la gestion des entreprises**

Les efforts consisteront à aider les pays membres à améliorer leur capacité à encourager et à appuyer les organisations de producteurs et la gestion de leurs entreprises, au moyen d'actions destinées principalement à:

i. Analyser la situation relative à l'organisation des producteurs, aux modèles de gestion des formes coopératives de production, ainsi qu'à la diffusion des expériences faites jusqu'ici dans ce cadre, afin de mettre au point de nouvelles approches méthodologiques pour le développement rural.

ii. Enseigner aux techniciens nationaux les méthodes et les procédés susceptibles d'encourager la participation véritable des bénéficiaires par le biais des organisations qui les représentent, ainsi que les différentes stratégies adoptées par les pays membres pour lutter contre la pauvreté rurale.

iii. Appuyer des projets précis pour renforcer les organisations de producteurs et leur capacité à participer à l'identification, à la formulation, à la réalisation et à l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement rural.

iv. Coopérer avec les pays membres au développement de leurs capacités institutionnelles à identifier, à concevoir et à réaliser des programmes de formation s'adressant à l'organisation des producteurs, afin d'augmenter les possibilités d'accès de ceux-ci aux biens et services et d'en permettre un meilleur usage.

v. Analyser et choisir les schémas d'organisation de producteurs qui conviendront le mieux au pays visé et qui contribueront à améliorer l'efficacité et l'efficacé des programmes et projets de développement rural; et, dans ce dessein, à consigner et à échanger les expériences nationales et multinationales.

Afin de renforcer les actions prévues dans les domaines prioritaires, le programme encouragera:

— la coopération entre les pays membres pour l'analyse et la diffusion des expériences relatives à l'organisation des producteurs, afin de dynamiser les projets de développement rural;

— le soutien aux pays en matière de formation des ressources extérieures destinées aux programmes et projets de développement rural qui ont pour objectif premier de renforcer les organisations de producteurs;

— les projets qui, tout en mettant l'accent sur l'organisation des petits producteurs et en favorisant la famille rurale, touchent à des domaines visés par les autres programmes de l'Institut (analyse des politiques,

recherches et transfert de technologie, santé animale et végétale, commercialisation). Des mécanismes de coopération entre les programmes seront donc mis en place qui faciliteront l'interaction nécessaire pour éviter le double emploi et qui répondront, en commun et de manière efficace, aux demandes de coopération technique que formuleront les pays dans leur lutte contre la pauvreté rurale.

— la formation, dénominateur commun des domaines prioritaires, qui sera privilégiée.

#### 4.5 Programme IV. Commercialisation et industrie agricole

##### 4.5.1 But du programme

Par sa conception, le programme relatif à la commercialisation et à l'industrie agricole répond à deux aspects clés de la situation actuelle des pays d'Amérique latine et des Antilles. Le premier, c'est la complexité grandissante des systèmes de commercialisation et les besoins plus grands de transformation qui naissent de l'urbanisation et donc la différenciation fonctionnelle, spatiale et temporelle entre production et consommation. Le second aspect, c'est l'importance que prend le commerce international agro-pastoral et plus particulièrement le commerce de produits non traditionnels, compte tenu des besoins de croissance économique de la région. Au cours des dernières années, l'horizon des possibilités s'est élargi, à l'échelle tant internationale que régionale; cependant, les infrastructures matérielles et institutionnelles qui permettraient d'en profiter ne sont pas toujours là.

Dans ce cadre, le programme relatif à la commercialisation et à l'industrie agricole a pour but de soutenir les efforts des pays qui cherchent à améliorer le fonctionnement de leurs mécanismes de commercialisation et à participer plus efficacement au commerce international, bilatéral et multilatéral de produits agro-pastoraux à l'échelon régional et mondial, et ce, par des actions destinées à améliorer les circuits et les systèmes d'information, à augmenter les investissements dans le domaine de l'industrie agricole rurale et à encourager les exportations de produits agricoles non traditionnels.

##### 4.5.2 Problèmes en cause

L'urbanisation, qui emporte la nécessité de transporter des volumes de production toujours plus grands entre la campagne et la ville et au sein même de la ville, exige une stratégie et une organisation très efficaces ainsi

que des investissements pour que les produits agricoles arrivent en temps opportun et en bon état jusqu'aux consommateurs. Ce problème, qui s'est aggravé, vient limiter le processus de commercialisation interne et a une incidence négative avant tout sur les revenus des producteurs; c'est pourquoi de nombreux efforts ont été déployés à l'échelle nationale et en matière de coopération technique internationale pour apporter une solution globale. Dernièrement, la nouvelle importance du commerce intrarégional et international a cependant donné une nouvelle dimension à cette difficulté, dans la mesure où l'on souhaite que le secteur agropastoral contribue pleinement au développement économique et social de la région. D'autres facteurs entrent en jeu: les aspects technologiques relatifs à la transformation et au conditionnement des produits, les formes d'organisation permettant d'accéder aux marchés, ainsi que les disponibilités d'informations appropriées et la gestion des processus de commercialisation extérieure.

Dans ce contexte général, les aspects suivants ont une importance particulière:

a. Manque d'informations adéquates

Dans le cadre de la stratégie adoptée par les pays membres pour résoudre les problèmes liés à la commercialisation, l'État a joué un rôle dominant dans pratiquement tous les cas, en fixant des normes et en participant à la gestion même des produits et des moyens de production, destinés tant à la consommation intérieure qu'à la commercialisation extérieure. Pour remplir ses fonctions, l'État a fait des investissements dans l'infrastructure, dont l'administration a ensuite été confiée à différentes organisations du secteur public. Toutefois, l'infrastructure matérielle n'a pas été assortie d'un nombre suffisant de systèmes nationaux d'information et de liaison avec les systèmes à caractère international. D'où le manque d'éléments d'appréciation pour les décisions relatives à la production (planification des semences pour les marchés intérieurs et étrangers), à la commercialisation sur les marchés accessibles, aux créneaux étrangers, aux normes de qualité en vigueur et aux emballages, aux prix de garantie et aux marges de sécurité, à la législation sur le commerce international, etc. Ce peu d'efficacité s'explique par les restrictions d'ordre organisationnel, par l'absence de priorités concernant les données à recueillir et à ordonner, par le peu d'analyse des données aux fins d'information, et par l'absence généralisée d'une stratégie de diffusion opportune de l'information, bien qu'en général les moyens soient là.



### b. Développement insuffisant de l'infrastructure servant à l'industrie agricole rurale

Le secteur privé n'a pas mis en œuvre, en milieu rural, suffisamment de projets qui feraient pendant aux efforts de l'État et qui, dans le cadre d'une organisation faisant intervenir les producteurs et les autres agents économiques et selon une stratégie opérationnelle appropriée, consisteraient à investir dans l'infrastructure rurale aux fins de manutention et de transformation des produits récoltés. Paradoxalement, l'industrie agricole est surtout urbaine, d'où l'absence de valeur ajoutée sur les lieux mêmes de la production agro-pastorale, ce qui aggrave la pauvreté dans les campagnes et intensifie l'exode rural. Cette situation est attribuable à la politique de financement agro-pastoral, qui n'a cessé de mettre l'accent sur les crédits aux agriculteurs, et à la politique de financement industriel, qui est axée sur les agglomérations urbaines.

### c. Participation insuffisante du secteur privé à la conquête des marchés internationaux

Le commerce intrarégional a été assimilé à un facteur clé de l'intégration latino-américaine. Bien qu'il se soit insuffisamment développé, certaines institutions continuent de fournir leur aide permanente aux pays qui font des efforts dans ce sens. Par ailleurs, dans le contexte du commerce extérieur, les organismes internationaux continuent eux aussi de déployer des efforts visant à améliorer les rapports entre les pays au moyen d'accords et de politiques de commerce international ainsi que de renouvellement des injections de ressources financières aux fins de production et de stimulation du commerce. Cela ne suffit pas toutefois à faire participer davantage les pays de la région au commerce international et, par là, à faire rentrer des devises et à relancer leurs économies. Il faut que le secteur public joue un rôle plus actif et se fasse le promoteur de la gestion du secteur privé, en légiférant et en lançant des projets qui permettent des investissements d'intérêt commun où les risques sont partagés (*joint ventures*).

Dans le cadre de la coopération latino-américaine, il convient également de parrainer la diffusion des normes et des règlements relatifs à la santé, à la qualité et aux aspects juridiques, auxquels sont assujettis les commerçants. Il faut par ailleurs encourager l'analyse et la révision continue de ces lois, afin de s'assurer qu'elles n'entravent pas le commerce.

### 4.5.3 Domaines où se concentreront les actions

Vu les graves problèmes qui affligent le développement agro-pastoral en ce qui a trait à la commercialisation et à l'industrie agricole, le programme met l'accent sur les activités suivantes:

#### a. Identification des problèmes et formulation de solutions intéressant la commercialisation

i. Analyser, de concert avec les pays membres, les problèmes liés à la commercialisation; identifier et examiner les politiques et les projets susceptibles de contribuer à résoudre les problèmes en cause.

ii. Former des techniciens rattachés aux institutions nationales en matière d'organisation commerciale, d'utilisation et de diffusion des informations, et de préparation de projets de commercialisation.

iii. Aider les institutions nationales à définir exactement les informations économiques, normatives et juridiques, qui doivent être produites et diffusées en temps opportun, afin de fournir des éléments pouvant servir aux décisions concernant la programmation de la production et la commercialisation intérieure et extérieure.

iv. Aider les pays membres à créer des systèmes de production et de diffusion de l'information ainsi que des systèmes d'éducation susceptibles de servir au processus décisionnel concernant la commercialisation et la participation aux marchés internationaux.

#### b. Encouragement à l'industrie agricole en milieu rural

Encourager les pays à adopter une stratégie et des politiques tendant à rapprocher l'industrie du milieu rural, afin d'augmenter la valeur ajoutée de sa production, en refondant les rapports entre industrie et agriculture et, en particulier, en favorisant la transformation des produits agro-pastoraux. À cette fin, les actions suivantes seront réalisées:

i. Appuyer les pays afin de créer une organisation qui encouragera les petites et moyennes entreprises pour développer l'industrie agricole en milieu rural, la commercialisation de produits et de moyens de production agro-pastoraux sur les marchés intérieurs, et les exportations.

ii. Encourager et soutenir dans les pays membres la création des capacités institutionnelles nécessaires à la formation en matière de préparation de projets agro-industriels.

**c. Encouragement à la coopération technique aux fins du commerce intrarégional et de la sécurité alimentaire**

i. Collaborer au renforcement des systèmes de commerce intrarégional de produits agro-pastoraux, dans le cadre de la coopération économique parrainée par d'autres institutions régionales.

ii. Favoriser la mise en place de moyens de coopération entre pays et organismes, pour favoriser l'échange d'informations destinées à fonder les décisions visant à coordonner la production et la participation aux marchés intrarégionaux, dans le cadre d'une double stratégie d'appui réciproque en matière de sécurité alimentaire et de participation concertée aux marchés extrarégionaux.

iii. Aider les pays membres à favoriser, à implanter et à évaluer les organisations vouées à l'exportation de biens agro-pastoraux.

**d. Encouragement aux exportations agricoles non traditionnelles**

Encourager, dans les pays membres, les rapports entre le secteur public et le secteur privé afin de promouvoir la production et l'exportation de produits agro-pastoraux à valeur ajoutée élevée. À cette fin, le programme prévoit les activités suivantes:

i. Encourager et appuyer la mise sur pied de programmes nationaux et multinationaux visant à former les producteurs et les autres groupes qui s'intéressent aux exportations agricoles.

ii. Favoriser l'organisation de journées spéciales où des ressortissants de pays de la région et d'éventuels pays importateurs échangent leurs expériences, afin d'encourager les rapports technico-commerciaux entre les deux groupes et de donner naissance à des projets à risques partagés (*joint ventures*).

iii. Aider les pays à développer leur capacité à produire et à utiliser des informations sur les créneaux étrangers et l'état des marchés extérieurs, pour mieux planifier leurs exportations.

## **4.6 Programme V. Santé animale et végétale**

### **4.6.1 But du programme**

Le programme de santé animale et végétale a pour but de contribuer à résoudre le problème posé par l'incidence négative des maladies et des fléaux sur la production et la productivité agro-pastorales, partant, sur la commercialisation.

Pour faire face à ces problèmes et réaliser des actions efficaces et permanentes destinées à lutter contre les principaux fléaux et maladies et à éviter leur propagation, il faut une infrastructure matérielle et institutionnelle dotée des compétences techniques nécessaires et suffisamment souple pour intervenir opportunément.

Dans ce contexte, le programme de santé animale et végétale vise à coopérer avec les pays membres au renforcement des institutions nationales concernées, afin d'augmenter leur capacité et leur efficacité à limiter les pertes économiques causées par les maladies et les fléaux qui frappent la production et la commercialisation agro-pastorales, à prévenir ces maladies et fléaux, à lutter contre eux ou encore à réduire les risques de propagation.

### **4.6.2 Problèmes en cause**

Dans les pays d'Amérique latine et des Antilles, les maladies et les fléaux représentent un problème pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-pastoraux, car elles réduisent le volume des aliments, fibres, peaux et autres produits.

La difficile situation économique dans laquelle se trouvent la plupart des pays de la région a mis en évidence la nécessité d'atteindre une plus grande autosuffisance sur le plan alimentaire, en réduisant au minimum les importations d'aliments et en augmentant l'entrée de devises grâce aux exportations agro-pastorales.

La mise en œuvre de nouveaux projets de production pastorale, l'augmentation des surfaces cultivées et la diversification, notamment la production de cultures non traditionnelles — toutes mesures prises afin de mieux compétitionner sur les marchés internationaux —, ont augmenté le risque de propagation de maladies et de fléaux en raison de l'échange de matériels génétiques et du transport international de produits.

Cela étant, il a été jugé digne d'intérêt de procéder de manière continue à des appréciations des pertes économiques causées par les maladies et les fléaux, qui permettront de catégoriser et de caractériser ces calamités afin de mesurer leur importance et de canaliser les moyens de lutte existants, de préférence vers les problèmes les plus graves.

Les pays membres déploient à l'heure actuelle de grands efforts pour lutter contre certaines maladies et certains fléaux; cependant, vu la généralisation des restrictions budgétaires, il est important de mettre en place des mécanismes institutionnels efficaces et capables, pour réaliser des activités communes en collaboration avec des institutions internationales et d'autres pays de la région.

Dans cette optique, les problèmes qui semblent les plus graves sont les suivants:

#### a. Structure institutionnelle

Pour mettre à profit les énormes progrès technologiques de ces dernières années dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les maladies et fléaux, il convient de créer des installations telles que laboratoires et lazarets, et de consolider les structures institutionnelles et organisationnelles, si l'on souhaite pouvoir intervenir de manière systématique et continue dans le domaine de la santé animale et végétale. La réduction des ressources opérationnelles et la fuite des cerveaux constituent deux autres difficultés.

#### b. Pertes économiques causées par les maladies et fléaux

Il est essentiel que les institutions puissent approfondir leur connaissance des pertes occasionnées par les principales maladies et fléaux, pour établir les priorités visant les programmes de lutte, tant à l'échelle internationale que sur le plan de la production et de la productivité agro-pastorales.

#### c. Commerce international

Étant donné que l'on dispose de peu d'informations sur la prévalence et l'incidence des maladies et fléaux dans les divers pays, l'importation d'animaux, de plantes et d'autres produits d'origine agro-pastorale crée de nouveaux problèmes sanitaires. En revanche, des mesures exagérément restrictives paralysent le commerce agro-pastoral international. Leur méconnaissance risque aussi de faire échouer les tentatives de diversification des exportations. Il n'existe pas, à l'échelle internationale,

de système global qui puisse fournir aux divers pays les informations permettant de prendre des décisions appropriées dans ce domaine.

#### d. Participation du secteur privé agro-pastoral

À quelques exceptions près, la participation des producteurs agro-pastoraux du secteur privé à l'encouragement et à l'appui des programmes de santé animale et végétale est très faible en Amérique latine et dans les Antilles.

#### e. Communication sociale

Une étude réalisée par l'IICA sur les structures de communication sociale venant appuyer les programmes de santé animale en Amérique latine et dans les Antilles montre que ces structures sont insuffisamment développées. La situation est semblable dans le cas de la santé végétale.

#### 4.6.3 Domaines où se concentreront les actions

Conformément au but général qui est d'augmenter l'efficacité des systèmes institutionnels relatifs à la santé animale et végétale dans la région, le programme concentrera ses activités dans les domaines suivants:

##### a. Renforcement des structures institutionnelles relatives à la santé animale et végétale

La dynamique des changements qui se produisent à l'heure actuelle dans les institutions de divers pays a des retentissements sur les ministères de l'Agriculture et sur les services de santé animale et végétale qui leur sont rattachés. L'Institut collaborera à l'analyse et à l'évaluation des changements survenus, à la lumière des réseaux présents et à venir. Il convient d'identifier, au sein des institutions nationales, les modèles structurels qui se sont révélés les plus efficaces et d'encourager d'autres pays à remanier ces structures. Les actions prévues par le programme sont destinées à amener une utilisation plus efficace des ressources institutionnelles, humaines et budgétaires dans le domaine de la santé animale et végétale, grâce aux mesures suivantes:

i. Coopérer à la mise au point de modèles organisationnels et administratifs et de méthodes opérationnelles ainsi qu'encourager et soutenir leur adaptation et leur utilisation dans les autres pays, dans le but de renforcer les institutions nationales responsables de la santé animale et végétale.

ii. Relancer, par l'intermédiaire de la Commission interaméricaine de santé animale (COINSA) et le Comité technique consultatif (CTC), la participation des organisations privées aux programmes phytosanitaires et zosanitaires, pour assurer la continuité des programmes sanitaires et augmenter l'efficacité des campagnes qui en découlent.

iii. Identifier les besoins en formation de ressources humaines pour la réalisation des actions visant la santé animale et végétale, ainsi que les besoins en coopération des pays membres qui souhaitent développer leurs propres capacités.

iv. Aider les pays membres à réviser, à analyser et à actualiser leurs lois sur la santé animale et végétale, notamment en ce qui a trait à la quarantaine, aux pesticides et aux produits vétérinaires, et appuyer, au besoin, leur harmonisation à l'échelle sous-régionale et régionale, en incitant les pays membres à adopter les méthodes de contrôle sanitaire qui se sont révélées les plus efficaces.

v. Appuyer l'évaluation continue des services de laboratoire servant au diagnostic de la santé animale et végétale et des services de coopération avec les pays, aux fins de renforcement.

vi. Appuyer les recherches et le transfert de technologie qui sont destinés à résoudre les problèmes les plus importants faisant obstacle à la bonne marche des activités intéressant la santé animale et végétale.

vii. Fournir les moyens qui permettront aux systèmes nationaux de santé animale et végétale de profiter des dernières réalisations de la biotechnologie, tant en ce qui concerne la biologie moléculaire et le génie génétique que les mesures de prévention et de lutte contre les maladies et les fléaux.

**b. Évaluation des pertes économiques causées par les principaux fléaux et maladies**

Il s'agit de coopérer avec les pays membres pour prévenir, contrer et/ou éliminer les maladies et fléaux qui occasionnent les pertes les plus importantes au niveau de la production agro-pastorale et qui présentent les plus grands risques de propagation à l'étranger. À cette fin, le programme consistera à:

i. Évaluer les différents modèles opérationnels, de manière à pouvoir identifier ceux qui, selon le cas, sont le mieux appropriés.

ii. Utiliser le Système national d'échantillonnage des maladies animales (NADS) et le Système d'information sur les maladies et les fléaux des États-Unis comme modèles, et les adapter aux conditions propres aux pays intéressés, étant donné que ces systèmes ont été conçus pour recueillir des informations les plus dignes de foi sur les phénomènes qui sont à l'origine des principales pertes économiques enregistrées dans la production animale et végétale. À cette fin, il conviendra d'organiser des séminaires et des réunions auxquelles participeront les directeurs des services de santé animale et végétale, afin de discuter des particularités de ces méthodes, de trouver un consensus quant à leur utilisation et de définir des stratégies visant à les adapter et à les mettre en œuvre dans les pays membres.

iii. Encourager, dans les pays intéressés, des projets-pilotes visant à l'implantation de ce système et appuyer ces efforts à l'aide de financement extérieur. Pour les besoins de formation, on pourra faire appel au personnel responsable des systèmes les plus avancés.

iv. Appuyer la mise au point de systèmes permettant de connaître les pertes relatives à la santé animale et végétale, en prenant en compte les capacités et le fonctionnement des systèmes d'ores et déjà en usage dans les pays membres, qui produisent régulièrement des informations sur l'incidence des maladies et fléaux.

v. Aider les institutions nationales à identifier, à préparer, à financer et à mettre en œuvre les projets multinationaux ou nationaux fondés sur l'étude des pertes économiques; et, dans cette optique, encourager des actions visant à mettre au point des méthodes permettant d'obtenir des informations valables sur les pertes économiques causées par les maladies et les fléaux, et à utiliser ces informations pour établir une échelle de priorités et indiquer les formes d'appui nécessaires, notamment les services de recherche et de diagnostic en laboratoire que comptent certains pays et qui sont susceptibles de servir d'appoint.

Dans de nombreux cas, comme les problèmes de santé animale et végétale sont étendus, une approche multinationale convient mieux. L'IICA a les éléments nécessaires à la gestion de ce genre de projet, puisqu'il peut obtenir l'appui de toutes les institutions susceptibles de contribuer à la bonne marche des activités.



**c. Activité conseil auprès des pays membres pour surmonter les restrictions sanitaires qui entravent le commerce international**

Tandis que la majorité des pays doivent augmenter leurs exportations pour équilibrer leur balance des paiements, les pays importateurs, qui ont tendance à ériger de nouvelles barrières commerciales, apportent sans cesse des restrictions sanitaires. La gestion des résidus d'insecticides et de produits vétérinaires est très controversée.

Le programme relatif à la santé animale et végétale, avec le programme relatif à la commercialisation et à l'industrie agricole, consistera:

(i) à mettre au point un système pour informer régulièrement les pays membres sur les pratiques et les tendances du marché agro-pastoral international en ce qui concerne les problèmes et les restrictions phytosanitaires et zoosanitaires, en vue de protéger les ressources agro-pastorales des divers pays sans imposer de restrictions commerciales superflues;

(ii) à identifier avec les pays membres les actions qui élimineront les facteurs à la source des restrictions commerciales frappant leurs produits.

**d. Renforcement des systèmes de défense sanitaire et d'urgence**

L'augmentation du commerce international a accru les risques de propagation des maladies et fléaux.

L'Institut doit remplir une tâche importante qui consiste à aider les pays membres à évaluer leurs systèmes de défense sanitaire et à réaliser des actions visant leur renforcement, en particulier les actions ponctuelles en cas d'apparition de maladies et fléaux présentant un risque élevé de propagation. L'Institut cherchera à se donner la capacité d'appuyer les pays en cas d'urgence. Dans ce domaine, le programme réalisera les actions suivantes:

i. Concevoir et encourager les mécanismes qui permettent de renforcer la capacité des pays membres à réaliser des actions ponctuelles en cas d'apparition de maladies et fléaux présentant des risques élevés de propagation.

ii. Aider les pays membres à évaluer de façon continue les systèmes d'inspection phytosanitaire et zoosanitaire dans les aéroports

internationaux, les ports maritimes et les postes frontières, et coopérer avec eux au renforcement de ces systèmes.

iii. Coopérer avec les institutions nationales à la mise au point et au renforcement de toutes les formes de communication sociale qui servent d'appui aux services de santé animale et végétale.

iv. Encourager le recours à la Commission interaméricaine de santé végétale à titre de tribune et de conseil permanent qui indique et recommande les actions à réaliser en priorité en matière de santé animale et végétale.

v. Assurer une plus grande coordination avec les autres organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux (OIRSA, JUNTA, COSAVE, FAO, APHIS) pour le soutien réciproque des actions en matière de santé animale et végétale.

vi. Coordonner et appuyer d'autres programmes et unités de l'IICA, ainsi que le CATIE et d'autres institutions, par exemple les universités et les associations scientifiques, pour réaliser des actions nationales et multinationales en matière de santé animale et végétale (CCIP, CIMMYT, CIAT, CARICOM).

## **CHAPITRE 5**

### **DIRECTIVES CONCERNANT L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE**



## 5.1 Introduction

La structure opérationnelle de l'IICA comprend la direction, les unités de coopération technique et le CATIE. La direction englobe à son tour le bureau du Directeur général, les unités d'appui de la direction, les unités de supervision des opérations et le système de planification et d'évaluation. Les unités de coopération technique correspondent aux directions de programmes, aux bureaux nationaux et aux unités d'appui technique.

Les caractéristiques et les grandes lignes d'action de chacune de ces composantes sont exposées ci-après dans le détail.

## 5.2 Structure de la direction

### 5.2.1 Bureau du Directeur général

La direction technique et administrative de l'Institut est assurée par les bureaux du Directeur général et du Sous-directeur, avec les conseillers du Directeur général et les commissaires aux comptes.

### 5.2.2 Unités d'appui de la direction

Les unités d'appui de la direction comprennent le secrétariat du Conseil interaméricain de l'agriculture et celui du Comité exécutif, les unités responsables des relations extérieures, des ressources humaines, des finances et de l'administration des services.

### 5.2.3 Unités de supervision des opérations

Les directions des opérations zonales (zone centrale, Antilles, zone andine et sud), qui sont chargées de superviser les opérations, ont pour fonctions: a) de favoriser la coordination des actions réalisées dans une région; b) de superviser les bureaux nationaux, en établissant un lien direct entre ceux-ci et le bureau central de la Direction générale, et en contribuant à améliorer et à assouplir la gestion administrative et opérationnelle de l'IICA.

Conformément aux objectifs du présent plan et dans le cadre actuel caractérisé par une intégration régionale grandissante, les actions des directeurs des opérations zonales consisteront principalement à:

- Superviser le fonctionnement des bureaux nationaux.

— Encourager les processus de coopération horizontale entre les pays de la zone, afin de favoriser une plus grande complémentarité et une meilleure utilisation des ressources humaines et financières des pays membres.

— Mettre à profit la capacité de l'IICA aux fins de médiation technico-scientifique, en encourageant la réalisation d'actions faisant intervenir divers pays, surtout en matière de technologie, de lutte contre les maladies et de parachèvement des activités productrices et commerciales, et en incitant les organismes régionaux compétents à participer à ces actions.

— Encourager la réalisation de projets multinationaux de coopération technique, en particulier ceux qui sont susceptibles d'être financés par d'autres institutions, en identifiant des problèmes d'envergure régionale, et appuyer leur conception et leur mise en œuvre grâce à la collaboration des directeurs de programmes et de bureaux qui interviennent dans les projets en question.

La structure et l'emplacement des directions des opérations zonales seront établis en fonction de deux considérations: la nécessité d'entretenir les liens techniques et administratifs appropriés avec le bureau central et l'étendue des projets multinationaux qui sont réalisés à l'heure actuelle dans la zone ou qui le seront dans l'avenir.

#### 5.2.4 Système de planification et d'évaluation

Le système de planification et d'évaluation est le mécanisme par lequel les nouveaux projets et les nouvelles initiatives sont évalués et par lequel les ressources budgétaires sont affectées conformément aux objectifs et aux priorités du plan à moyen terme. Il permet dans le même temps de consulter en retour les cadres moyens, grâce à l'évaluation des actions réalisées par les unités de coopération technique.

La direction de la planification et de l'évaluation sert à coordonner les fonctions suivantes:

a. Planification générale ou élaboration de stratégies. Cette fonction consiste à analyser l'évolution des modalités de la coopération technique dans le but de proposer des correctifs pour les modèles, les stratégies et les fonctions opérationnelles. Elle comporte l'élaboration de plans à moyen terme, la préparation de documents définissant les politiques générales de

l'Institut et la formulation de recommandations visant à créer ou à supprimer des programmes.

b. **Planification opérationnelle.** Elle sert à dresser annuellement la liste détaillée des activités, à identifier des objectifs précis, à établir le calendrier de la mise en œuvre et de l'affectation des ressources, au moyen des programmes opérationnels propres à chaque projet.

Elle comprend également l'élaboration de la proposition de programme-budget biennal, qui sera soumise à l'approbation du Directeur général puis transmise au Conseil interaméricain de l'agriculture.

c. **Suivi.** La direction normalise et oriente les tâches intéressant la supervision et le suivi des opérations par les cadres concernés (directeurs de programme, directeurs des opérations zonales, directeurs de bureau et chefs de projet).

d. **Évaluation.** La direction est chargée d'organiser les évaluations d'impact qui seront réalisées tant au niveau des programmes que des bureaux nationaux et des projets, par des équipes ad hoc composées d'experts-conseils indépendants.

### 5.3 Unités de coopération technique

#### 5.3.1 Introduction

Les directions de programmes, les bureaux nationaux et les unités d'appui technique sont les unités opérationnelles par lesquelles l'IICA fournit des services de coopération technique aux pays membres.

Le rôle confié à ces unités au cours de la période 1987-1991 s'inspire de deux grandes considérations:

— la nécessité d'assurer l'excellence technique de l'IICA et la concentration de ses ressources dans des domaines précis où l'Institut est mieux placé que d'autres, auxquels la priorité d'intérêt a été reconnue par les pays membres, et où la structure institutionnelle se prête à la collaboration de l'IICA;

— la nécessité de compter sur des structures organisationnelles et administratives décentralisées, souples et en mesure d'intervenir sur le terrain selon les besoins changeants des pays membres et à leur demande.

La souplesse et l'efficacité passent par la définition des domaines prioritaires pour les actions de coopération technique et par la décentralisation des décisions concernant l'affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets.

### 5.3.2 Directions de programmes

Les directions de programmes sont les principales unités techniques de l'Institut. Elles sont chargées: de mettre au point des approches et des méthodes de travail dans les domaines où se concentreront les activités des programmes; de rechercher et de trouver des ressources externes pour appuyer des projets particuliers; d'établir les mécanismes qui permettront de mettre à profit les expériences découlant des actions réalisées dans le cadre des programmes; et de former tous les techniciens affectés aux programmes.

Tous les ans, chaque direction de programme produira un document d'orientation qui contiendra des directives claires portant sur les domaines où se concentreront les actions du programme ainsi que sur la sélection et l'élaboration de projets dans le cadre des programmes. Ces documents seront traduits dans toutes les langues officielles de l'IICA et diffusés selon les formes prescrites, pour qu'il jouent véritablement leur rôle.

Les directions de programmes sont autonomes et sont responsables, sur le plan technique et administratif, de l'affectation et de la gestion des ressources liées aux fonctions opérationnelles suivantes:

- Collaborer avec les pays membres à l'identification et à l'analyse des problèmes par le biais d'activités faisant intervenir diagnostics et assistance, et visant à définir les priorités et à avancer des solutions.
- Encourager le renforcement des systèmes institutionnels publics et privés qui viennent appuyer le secteur agro-pastoral.
- Identifier, élaborer et mettre en œuvre la coopération technique multinationale dans les différents domaines.

En outre, en collaboration avec les gouvernements nationaux et les bureaux, les directions exerceront une activité conseil et appuieront l'organisation et la supervision technique des projets nationaux qui sont de son ressort.



Les directions de programmes seront situées au bureau central de l'IICA et se composeront d'un directeur, d'un groupe d'appui (2 ou 3 spécialistes) sur place et de techniciens régionaux dont le nombre et le lieu d'affectation dépendront de l'étendue et des besoins des projets dans chaque région.

Les techniciens régionaux liés aux programmes auront pour fonction de diriger des projets multinationaux et de collaborer avec le directeur de programme à l'identification, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des aspects techniques des projets faisant partie du programme.

— Chaque programme sera doté d'un conseiller indépendant ayant pour mission d'assister la direction du programme, ce qui permettra d'incorporer dans les programmes des idées et des observations de l'extérieur.

### 5.3.3 Bureaux nationaux

Les bureaux nationaux sont les unités par lesquelles l'Institut entretient des rapports permanents avec les autorités gouvernementales; ils constituent la clé de voûte institutionnelle et administrative de la réalisation des activités de l'IICA dans les différents pays.

À cette fin, les bureaux cerneront et étudieront les besoins des divers pays dans les domaines de compétence de l'IICA et proposeront des activités visant à combler ces besoins. Ils diagnostiqueront régulièrement les problèmes liés au développement agricole et au bien-être rural, dans le cadre des programmes et en collaboration étroite avec les autorités nationales concernées, afin d'identifier les domaines où les problèmes sont les plus urgents et où l'IICA est en mesure d'apporter sa coopération.

Dans ce cadre, les bureaux nationaux exerceront les fonctions opérationnelles suivantes:

— Collaborer aux programmes, en accordant leur appui administratif et logistique à la réalisation des projets et des autres activités de coopération dans les domaines visés par les programmes et choisis de concert avec les autorités nationales par le directeur de programme et le représentant de l'IICA, sous la direction de ce dernier.

— Identifier, préparer et réaliser des projets nationaux visant la prestation de services dans le cadre des actions intéressant les domaines prioritaires.

— Participer à l'élaboration de projets multinationaux et à la réalisation de leurs volets nationaux.

— Accorder leur assistance technique aux pays faisant face à des problèmes conjoncturels.

Les bureaux nationaux mettront l'accent sur le développement des capacités en matière d'identification, d'administration et de réalisation de projets, en ayant recours aux ressources techniques et aux services de l'IICA et en mobilisant les ressources du pays visé et des autres pays de la région au moyen de la médiation technico-scientifique. À la demande des pays membres, les bureaux accorderont aussi leur appui administratif à la mise en œuvre des projets.

Les représentants des bureaux nationaux auront autorité technique et administrative sur le personnel et autorité administrative sur les spécialistes affectés aux projets réalisés au pays, auxquels ils fourniront les services administratifs nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

#### 5.3.4 Unités d'appui technique

Les unités d'appui technique ont pour fonction de développer les capacités et de fournir les services spécifiques permettant de renforcer et de compléter l'action des directions de programme, des directions zonales et des bureaux nationaux, autour desquels elles sont articulées.

Les unités d'appui technique sont le Centre interaméricain d'information et de documentation agricole (CIDIA), le Centre de projets d'investissement (CEPI), le service d'édition et le service d'informatique.

##### a. Centre de projets d'investissement (CEPI)

Le Centre de projets d'investissement a pour mission de collaborer, à titre de mécanisme d'appui et de service direct, avec les pays membres et les unités de l'Institut, à l'élaboration de projets et à la formation du personnel de l'Institut et des différents pays. Voici, dans les grandes lignes, la stratégie qui sous-tend les actions du CEPI:

— Étendre son action grâce à la coordination et aux rapports horizontaux avec les techniciens des programmes et les spécialistes liés aux projets dans les pays membres, afin d'opérationnaliser l'appui accordé aux actions de l'Institut et d'apporter une contribution spéciale aux processus internes de formation du personnel de l'IICA dans le champ de compétence du CEPI.

— Étendre et approfondir l'élaboration de projets, en utilisant plus efficacement les ressources financières constituées par les quotes-parts et les ressources humaines constituées par les fonctionnaires spécialisés dans les projets relevant des unités opérationnelles.

— Se familiariser davantage avec les progrès méthodologiques relatifs aux évaluations sociales, économiques, fiscales, financières (intéressant entre autres les rentrées de devises), notamment avec l'utilisation et l'application des micro-ordinateurs ainsi que la mise au point et l'adaptation de programmes en vue de l'analyse de projets d'investissement à l'échelle de l'exploitation rurale ou du secteur tout entier.

— Choisir et renforcer les unités de formation à l'échelle nationale et régionale dans le domaine de compétence du Centre et consolider le système de formation sur le tas.

#### b. Centre interaméricain de documentation et d'information agricole (CIDIA)

Le Centre interaméricain de documentation et d'information agricole (CIDIA) est l'unité d'appui technique de l'IICA qui se spécialise dans tout ce qui concerne l'information sur les disciplines scientifiques et les domaines socio-économiques liés à l'activité agro-pastorale, et plus particulièrement, dans les domaines où l'Institut a choisi de réaliser des actions.

Il a pour objectif d'amener, d'encadrer et ou de mettre à profit le développement technique en offrant des services d'information documentaire, de manière efficace, rapide et opportune, à tous les secteurs visés par les actions de l'IICA.

Dans cette optique, le CIDIA, en utilisant les connaissances et les ressources technologiques nouvelles, appuiera la mise au point de systèmes et de structures d'information documentaire au sein de l'IICA et dans les pays membres, par des actions destinées à:

— identifier, préparer et mettre en œuvre des projets d'information documentaire;

— encourager, employer et diffuser, au sein des programmes de l'IICA et dans les pays membres, des méthodes et des techniques appropriées et

efficaces servant à l'analyse, à la récupération et à l'utilisation de l'information documentaire;

— appuyer la création et l'utilisation efficace de bases de données documentaires dans les domaines auxquels la priorité d'intérêt a été reconnue par l'IICA (dans le cadre de ses programmes) et par les institutions nationales;

— mettre au point des instruments de normalisation et encourager l'observation de normes visant l'organisation, le traitement et la diffusion de l'information documentaire;

— agir indépendamment ou alors en commun et en coordination avec d'autres organismes spécialisés dont les activités, liées à la formation, à l'assistance technique et à la production d'informations documentaires, exigent un appui spécial de l'IICA et entrent dans le champ d'action du CIDIA;

— fournir des services d'information pour répondre à la demande des fonctionnaires de l'Institut et des usagers des pays membres, par le biais des centres de référence d'information, en mettant à leur disposition des collections bibliographiques et documentaires ainsi que les bases de données de l'Institut et les autres structures qui produisent, traitent et utilisent des informations documentaires et bibliographiques;

— encourager la réalisation d'activités communes par les unités d'information bibliographique afin de résoudre des problèmes communs et de mieux utiliser les ressources humaines et technologiques qui existent déjà dans la région.

### c. Service d'édition

Le service d'édition a pour mission de publier des ouvrages techniques destinés à l'Institut et aux pays membres, de fournir des services d'impression aux unités opérationnelles de l'IICA et de canaliser la diffusion, la distribution et la commercialisation des publications.

La politique de l'Institut en matière d'édition d'ouvrages est de produire et de diffuser des publications techniques (ouvrages et revues) ayant pour objectif le développement des institutions du secteur agro-pastoral sur le continent, afin de fournir des matériels didactiques et de diffuser des informations techniques et scientifiques, principalement dans les domaines

auxquels le présent plan à moyen terme reconnaît la priorité d'intérêt. Le service d'édition produit deux collections:

- la série «Livres et matériels éducatifs», qui est axée sur les ouvrages visant le développement de l'éducation agricole sur le continent américain;
- et la série «Recherches et développement», qui a pour objectif principal de communiquer les résultats de recherches et d'études dans les domaines prioritaires de l'Institut.

#### d. Service d'informatique

Il a pour objectif de fournir un appui technique à la mise au point de systèmes et de sous-systèmes d'information par l'incorporation et l'utilisation efficace des ordinateurs dans l'administration et les opérations du bureau central et des bureaux nationaux. Il vise notamment à:

- informatiser les processus d'information, à fournir des services d'analyse de système, de programmation, de traitement des données, de gestion de bases de données, d'utilisation et d'acquisition d'équipements, et de télématique;
- saisir, traiter et enregistrer les données requises par les unités et les services de l'IICA, par des moyens électroniques, et coordonner le transfert des informations pertinentes;
- incorporer et utiliser efficacement la technologie informatique afin de mettre au point des systèmes qui permettront d'améliorer les processus d'information au sein des projets de l'IICA, ce qui sous-entend:
  - analyser les systèmes d'information agricole, technico-scientifique et statistique existants, afin de renforcer les processus décisionnels et d'avancer des solutions de rechange et d'analyser la praticabilité de l'acquisition d'équipements et de systèmes;
  - adapter, employer et documenter les procédés et les ensembles de programmes informatiques pertinents;
  - encourager l'échange et l'intégration des données ainsi que l'amélioration des systèmes statistiques agro-pastoraux des pays membres;

— former, à tous les paliers, le personnel qui participe à l'utilisation des systèmes d'information, afin d'optimiser leur rendement.

### **5.3.5 Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)**

Le CATIE est un centre de recherche et d'enseignement qui fait partie du système interaméricain et qui est associé à l'IICA; il a un profil organisationnel qui assure son indépendance opérationnelle, laquelle est stipulée dans son mandat. Il entretient avec l'IICA des liens institutionnels et techniques qui permettent aux deux institutions de collaborer et de s'appuyer mutuellement, dans le dessein fondamental de fournir le meilleur service possible aux États membres, chacune dans son domaine attiré. Les grands objectifs du CATIE sont l'analyse des problèmes de l'agriculture tropicale, la recherche scientifique, l'enseignement universitaire de troisième cycle et la spécialisation, ainsi que la formation et l'activité conseil.

Dans ces domaines, il appuie les programmes de l'IICA en venant augmenter de façon non négligeable la capacité des services de l'Institut.

Les activités de recherche du CATIE visent principalement les pays de l'isthme centre-américain et la République dominicaine, mais ses services d'éducation au niveau des études supérieures s'adressent à tous les pays membres de l'IICA.

Les deux institutions doivent articuler leurs actions dans les pays où elles oeuvrent toutes les deux, en partageant les infrastructures matérielles, en échangeant des informations et, lorsque les circonstances s'y prêtent, en élaborant des projets de coopération.

## **CHAPITRE 6**

# **RESSOURCES BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE 1987-1991 ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT**





## 6.1 Introduction

Les ressources budgétaires prévues pour la période 1987-1991 sont indispensables à la mise en œuvre du plan à moyen terme. Il convient de faire remarquer d'emblée qu'il est difficile de faire des estimations, vu les conditions économiques changeantes des États membres, notamment les problèmes de dette extérieure, de déficit fiscal et d'inflation. Les besoins en ressources devront donc être déterminés en fonction des conditions économiques, politiques et sociales des pays membres, dans le cadre du programme-budget biennal et du programme opérationnel annuel. Ces deux instruments de planification devront aborder ce qu'il est impossible de prévoir au moment de l'élaboration du présent plan.

Les estimations exposées ci-après ne servent qu'à indiquer l'ordre de grandeur et l'évolution que sous-entend la réalisation du plan, et il convient de les examiner dans cette optique. L'année 1986 a servi de point de référence pour la détermination des besoins budgétaires, qui a pris en compte les différentes structures des programmes. Les estimations, qui concernent la première année (1987) et la dernière année (1991) du plan, indiquent les tendances générales; les estimations correspondant aux années intermédiaires seront fournies au fur et à mesure dans les instruments de planification à court terme.

## 6.2 Critères servant à déterminer les besoins budgétaires du plan à moyen terme

La détermination des besoins budgétaires, qui consiste à définir leur niveau comme leur structure, doit correspondre aux objectifs du présent plan à moyen terme. D'où l'application des critères suivants, qui viennent mettre en œuvre et compléter les directives générales définissant les objectifs, la stratégie et la structure opérationnelle faisant l'objet des chapitres précédents:

6.2.1 Les mandats des organes supérieurs du Conseil interaméricain de l'agriculture doivent, surtout, refléter la décision des États membres de réduire pendant la période du présent plan la proportion des ressources ordinaires destinées au financement des coûts du personnel régulier de l'Institut (IICA/CE/Res.50(V-0/85)/IICA/JIA/Res.72(III-0/85).

La mise en œuvre de cette politique signifie que la proportion des ressources servant à financer les coûts du personnel régulier diminuera, que la proportion des ressources servant à financer les coûts du personnel affecté aux services généraux demeurera inchangée (sauf pour les coûts

plus élevés découlant de la croissance intrinsèque), et que la proportion des ressources servant à engager sur une base contractuelle des techniciens spécialisés (c'est-à-dire des experts-conseils) augmentera.

6.2.2 Le plan à moyen terme antérieur, où l'évolution de la croissance des ressources constituées par les quotes-parts, se trouve décrite, stipulait que les ressources n'augmenteraient pas, sauf celles destinées à compenser l'inflation ou celles affectées à des projets nouveaux, selon le pourcentage fixé par le Conseil interaméricain de l'agriculture pour les plans biennaux antérieurs, à savoir 5 p. 100 pour 1984-1985 et 0 p. 100 pour 1986-1987.

Pour ne pas nuire à la capacité des services, il a été prévu d'augmenter ces ressources de 5 p. 100 pour chacune des deux premières années, afin de compenser l'inflation en 1985-1986. Pour les autres années, une augmentation annuelle de 3 p. 100 est prévue, qui, elle aussi, a pour seul but de compenser l'inflation. Si toutefois l'inflation devait dépasser ces seuils au cours de la période visée par le plan, il faudrait apporter les correctifs nécessaires.

6.2.3 Voici les orientations plus spécifiques:

a. Concentration de la capacité technique dans les cinq programmes correspondant aux domaines, jugés prioritaires par les pays membres, où l'Institut est bien placé pour intervenir.

La réduction du nombre de programmes et l'effort de concentration font que le plan s'amorce avec un certain déséquilibre pour ce qui est des ressources ordinaires affectées aux différents programmes, étant donné que celles-ci sont redistribuées ensuite entre les projets. Au cours de la mise en œuvre du plan, on recherchera un plus grand équilibre, en fonction des problèmes auxquels les pays membres reconnaissent la priorité d'intérêt; en d'autres termes, la part des ressources affectées au programme relatif à l'organisation et à l'administration du développement rural ainsi qu'au programme relatif à la commercialisation et à l'industrie agricole devra augmenter.

b. Décentralisation de la structure organisationnelle et administrative de la Direction générale en vue d'assouplir ses opérations.

c. Augmentation des ressources au titre des coûts administratifs et techniques indirects (CATI), conformément aux recommandations du Conseil interaméricain de l'agriculture selon lesquelles l'Institut doit recouvrer tous les coûts se rapportant à l'exécution des projets financés à

l'aide de ressources externes. Des efforts seront faits pour augmenter ces ressources, de manière à atteindre, tous projets confondus, le seuil minimum de recouvrement indiqué par le Conseil interaméricain de l'agriculture, soit 8 p. 100.

d. Augmentation des autres ressources de l'IICA. Une politique efficace visant à générer des revenus, entre autres par la vente de services, permet de penser que ces ressources revêtiront à l'avenir une importance non négligeable.

e. Augmentation des ressources destinées à la coopération technique. Afin d'accroître la coopération technique accordée aux pays membres, des efforts seront faits pour affecter à cette fin une proportion plus grande des ressources constituées par les quotes-parts. Cette voie n'est praticable que si d'autres types de ressources entrent en jeu (CATI, divers ou autres) et viennent compléter les ressources constituées par les quotes-parts. Il ne faudra pas entraver la mise au point d'une structure souple et opérationnelle pour les unités d'appui, qu'il faudra doter des ressources de base leur permettant de bien remplir le rôle que leur confie le plan à moyen terme, c'est-à-dire de fournir un appui réel aux services directs de coopération technique.

f. Ressources externes. Il est prévu que les ressources externes de l'Institut augmenteront au cours des cinq prochaines années, étant donné que la plus grande efficacité générale, plus particulièrement celle des bureaux, permettra aux pays membres de mieux utiliser les services de l'IICA. À la fin de la période 1987-1991, les ressources externes de l'IICA s'élèveront, selon ses prévisions, à près de 30 millions de dollars.

L'augmentation des ressources externes aura pour corollaire l'augmentation des coûts indirects de l'Institut, laquelle sera financée à l'aide des ressources propres aux projets concernés. Celles-ci devront couvrir tous les frais — qui ne seront pas inférieurs à 8 p. 100 du total — que l'Institut fera dans le cadre de l'exécution des projets, sur le terrain ou au sein de la Direction générale.

g. Projets multinationaux. L'augmentation des activités à caractère multinational (à l'échelle de l'hémisphère et de la région) viendra hausser la proportion des ressources destinées à la coopération technique. Ainsi, les projets pourront réaliser des actions à l'échelle de l'hémisphère et de la région, sans qu'il y ait dispersion des efforts.

h. **Coopération horizontale.** Vu les contraintes imposées au chapitre des ressources humaines, l'Institut intensifiera les activités de coopération horizontale et/ou de médiation technico-scientifique. Il faudra donc affecter à cette fin une proportion plus grande des ressources, de préférence externes.

i. **Affectation des ressources aux régions et aux pays.** La répartition géographique actuelle des ressources constituées par les quotes-parts changera au cours de la période visée par le plan, étant donné que la participation plus grande des régions et des pays s'accompagnera d'un ralentissement relatif du développement. La préférence sera accordée aux actions de type multinational, ce qui permettra de mieux utiliser les ressources techniques et budgétaires de l'Institut.

j. **Ressources destinées aux programmes.** Pour que les directions de programmes puissent remplir les fonctions qui leur sont confiées, elles disposeront, d'une part, de ressources destinées aux actions à caractère multinational et, d'autre part, de ressources destinées aux régions et pays, afin d'appuyer des projets ou des activités précises.

### **6.3 Ressources budgétaires globales**

Au cours de la période 1987-1991, les ressources dont l'Institut disposera pour financer les projets et les activités rentrent dans les catégories suivantes: i) ressources ordinaires, constituées essentiellement par les quotes-parts des États membres et accessoirement par les remboursements au titre des coûts administratifs et techniques indirects (CATI) reçus pour l'administration de projets à financement externe, et par d'autres revenus (vente de services, divers, etc.); ii) ressources externes, obtenues en vertu d'accords, de conventions ou de contrats passés avec les institutions nationales et internationales dans le but de réaliser des projets ou des activités de coopération technique dans le cadre de certains programmes ou de fournir des services aux unités d'appui technique.

L'Institut prévoit un budget total d'environ 56 millions de dollars au terme de la période visée par le plan. Il s'attend que cette expansion soit surtout le fait des ressources externes, les pays membres utilisant mieux l'infrastructure et les capacités de l'Institut. Cela signifie que les ressources externes deviendront la principale source de financement, s'élevant à environ 30 millions de dollars US. (cf. tableau 1).

### 6.3.1 Besoins budgétaires par poste (ressources constituées par les quotes-parts)

Conformément aux directives émises par les organes supérieurs de l'Institut, les frais de personnel n'augmenteront pas, sauf en ce qui concerne la croissance intrinsèque. Le nombre de postes au sein du personnel professionnel international et du personnel affecté aux services généraux demeurera inchangé. Cela se traduira par une augmentation, en termes absolus et relatifs, des ressources destinées à couvrir les frais de fonctionnement et les frais des services généraux (postes 3 à 9). En fait, la part de ces derniers passera à presque 30 p. 100 au cours de la période visée par le plan (cf. tableau 2).

Il convient de signaler un changement important: la part des coûts du personnel professionnel international de la catégorie régulière passera de 32,9 p. 100 à 27,9 p. 100, ce qui correspond à une diminution de 15 p. 100 pour la durée du plan. C'est là le fait de la politique consistant à ne pas engager de personnel professionnel international régulier et à retenir les services de techniciens pour des projets et des activités spécifiques, conformément aux principes exposés précédemment dans la section consacrée au personnel (cf. tableau 2).

Vu le rehaussement des ressources destinées aux opérations et aux services généraux, les projets et les bureaux nationaux de l'IICA disposeront de ressources plus grandes et pourront donc augmenter leurs services aux pays membres.

**Tableau 1. Estimation des besoins budgétaires totaux  
et nature des fonds (en milliers de dollars US)**

| SOURCES DE FINANCEMENT          | 1986     |       | 1987     |       | 1991     |       |
|---------------------------------|----------|-------|----------|-------|----------|-------|
|                                 | \$ US    | %     | \$ US    | %     | \$ US    | %     |
| <b>A. Ressources ordinaires</b> | 22 155,0 | 56,4  | 22,127,0 | 57,8  | 26 631,0 | 47,0  |
| 1. Quotes-parts                 | 20 289,1 | 51,6  | 20 289,1 | 53,0  | 23 731,0 | 49,1  |
| 2. CATI                         | 1 365,9  | 3,5   | 1 337,9  | 3,5   | 2 400,0  | 4,2   |
| 3. Autres ressources            | 500,0    | 1,3   | 500,0    | 1,3   | 500,0    | 0,9   |
| <b>B. Ressources externes</b>   | 17 127,6 | 43,0  | 16 156,0 | 42,2  | 30 000,0 | 53,0  |
| <b>TOTAL</b>                    | 39 282,6 | 100,0 | 38 283,0 | 100,0 | 56 631,0 | 100,0 |

Tableau 2. Distribution des besoins budgétaires par poste et en pourcentage (ressources constituées par les quotes-parts)

| POSTE   | 1986  | 1987  | 1991  |
|---|-------|-------|-------|
| 1. Personnel professionnel int. <sup>1</sup>                        | 50,0  | 51,3  | 48,4  |
| a. Personnel régulier   | 32,9  | 32,4  | 27,9  |
| b. Personnel temporaire   | 17,1  | 18,9  | 20,5  |
| 2. Personnel prof. local et personnel affecté aux services généraux | 14,7  | 14,1  | 14,0  |
| 3-9 Opérations/Services généraux                                    | 27,7  | 26,0  | 29,4  |
| Divers <sup>2</sup>   | 7,6   | 8,6   | 8,2   |
| TOTAL   | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

<sup>1</sup> L'augmentation de 1987 est attribuable à la croissance intrinsèque; les changements ont un effet sur le budget à compter de cette année-là.

<sup>2</sup> CATIE ainsi que frais généraux et dotations

### 6.3.2 Besoins budgétaires par catégorie d'activité au chapitre des ressources constituées par les quotes-parts

L'augmentation des ressources constituées par les quotes-parts servira avant tout à étendre les services directs de coopération technique fournis aux pays membres, soit sous forme de projets de coopération technique et de services fournis dans le cadre des programmes, des services d'appui ou des centres spécialisés, soit sous forme de services techniques fournis par les bureaux nationaux de l'IICA. Il est prévu qu'en 1991 environ 80 p. 100 des ressources constituées par les quotes-parts serviront à cette fin (cf. tableau 3).

Tableau 3. Distribution structurelle des besoins budgétaires selon les catégories d'activité et en pourcentage (ressources constituées par les quotes-parts)

| CATÉGORIE D'ACTIVITÉ                                   | 1986         | 1987         | 1991         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| A. Coûts des services directs de coopération technique | 78,9         | 79,6         | 80,7         |
| 1. Programmes  | 55,5         | 52,3         | 53,1         |
| a. Projets multinationaux                              | 17,5         | 19,0         | 25,3         |
| b. Projets nationaux                                   | 38,0         | 33,3         | 27,8         |
| 2. Bureaux   | 11,0         | 14,6         | 14,6         |
| 3. Centres   | 4,3          | 4,2          | 4,1          |
| 4. Services d'appui technique                          | 2,1          | 2,3          | 2,2          |
| 5. Coopération technique conjoncturelle                | 1,0          | 1,2          | 1,7          |
| 6. CATIE   | 4,9          | 5,0          | 5,0          |
| 7. Coûts des directions générales                      | 18,5         | 16,7         | 16,1         |
| 8. Frais généraux et dotations                         | 2,6          | 3,7          | 3,2          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |



Dans le cas des services directs de coopération technique, la plupart des ressources seront destinées aux programmes. Il a été prévu de redistribuer les affectations budgétaires, afin de mieux doter, en termes absolus et relatifs, les programmes défavorisés à cet égard à l'heure actuelle (cf. tableau 4).

Tableau 4. Importance relative des besoins des programmes en ressources constituées par les quotes-parts (en pourcentage)

| PROGRAMME  | 1986         | 1987         | 1991         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| 1. Analyse et planification de la politique agricole     | 18,3         | 20,2         | 20,0         |
| 2. Mise au point et transfert de technologies            | 44,0         | 38,8         | 34,0         |
| 3. Organisation et administration du développement rural | 14,2         | 14,3         | 16,0         |
| 4. Commercialisation et industrie agricole               | 7,9          | 9,8          | 12,0         |
| 5. Santé animale et végétale                             | 15,6         | 16,9         | 18,0         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

Il faut souligner un autre changement important: les ressources destinées aux activités de type multinational, qu'il s'agisse de projets à l'échelle d'une zone ou de l'hémisphère, augmenteront. Cette stratégie permettra à l'Institut de concentrer ses activités sur des problèmes qui sont communs à l'ensemble des pays membres ou à certains d'entre eux et qui se prêtent mieux à des actions multinationales qu'à des actions individuelles, ce qui optimisera l'utilisation des ressources disponibles et mettra l'expérience de l'IICA à la disposition d'un plus grand nombre de pays. D'où la prévision que le pourcentage des ressources destinées à ce type d'activités

augmentera de 17,5 à 25,3 p. 100. Tout cela signifie que l'IICA fera une utilisation nouvelle de ses ressources humaines et budgétaires (cf. tableau 3).

Cette stratégie sera adoptée dans toutes les zones géographiques, mais, à l'échelle des divers pays ou groupes de pays, la priorité sera accordée à ceux dont le développement économique est relativement moins avancé. Il y aura donc, dans le cas notamment des Antilles et de certains pays faisant partie de la zone centrale ou de la zone andine, une augmentation, à la fois en termes absolus et relatifs, des ressources constituées par les quotes-parts.

Par ailleurs, la Direction générale remaniera sa structure organisationnelle afin d'en augmenter l'efficacité, ce qui se traduira par le renforcement des services de coopération technique et par la diminution de la proportion des ressources destinées à couvrir les frais de la Direction générale. Cette réorientation sera surtout évidente au cours des premières années du plan à moyen terme.

#### 6.4 Stratégie pour le financement du plan à moyen terme

Au cours de la période visée par le plan, les ressources constituées par les quotes-parts, c'est-à-dire les contributions de chacun des États membres, continueront de financer pour l'essentiel le fonctionnement de l'Institut, bien que l'on prévoie une augmentation des ressources externes.

Les ressources constituées par les quotes-parts seront relevées ou renforcées par l'ajout des autres ressources qui, avec les premières, constituent les ressources ordinaires de l'IICA. La Direction générale fera des efforts pour augmenter ces sources financières supplémentaires, afin de pouvoir réaffecter certaines ressources constituées par les quotes-parts et rehausser ainsi les prestations de services aux pays membres. Dans cette optique, l'accent sera mis sur les coûts administratifs et techniques indirects (CATI), qui sont les ressources destinées à couvrir les frais indirects effectivement engagés dans le cadre de la prestation de services aux projets financés par des ressources externes. À cette fin, les décisions du Conseil interaméricain de l'agriculture feront l'objet d'instruments qui interdiront aux projets financés par l'extérieur de budgétiser, aux fins de compensation des coûts indirects, un pourcentage inférieur à 8 p. 100, sauf les projets qui contribuent au renforcement interne de l'Institut.

Comme il a déjà été indiqué, au cours de la période 1987-1991, les ressources externes dépasseront 50 p. 100 du financement total de

l'Institut et les directions de programmes joueront un rôle non négligeable qui consistera à réunir des ressources destinées à la réalisation d'études sur les domaines prioritaires et au financement de projets multinationaux.

Cela prend une importance particulière aussi dans le contexte du financement externe qui se développera conformément aux orientations et aux modalités qui entoureront les crédits consentis par les organismes financiers. L'IICA devra mettre au point des stratégies ad hoc pour pouvoir dénicher ces nouvelles ressources et réaliser des projets d'assistance technique qui se conformeront aux directives générales du plan à moyen terme. À cette fin, il devra renouveler ses liens avec les principales agences qui accordent leur appui financier aux investissements et à la coopération technique dans la région. Ces nouvelles méthodes auront des répercussions budgétaires importantes, la restructuration des bureaux permettant à l'Institut d'élaborer et de réaliser, au profit des pays membres, des projets financés à l'aide de ressources externes.

La diversification des sources de financement servira également à augmenter les ressources externes. Elle a pour point de mire la Communauté économique européenne et les fondations privées d'Amérique et d'Europe, et elle devra se traduire par une augmentation nette des ressources totales affectées aux fonctions de coopération technique de l'IICA.



**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE DE  
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.  
No.**
- 1     **Plan General del IICA**  
(1970 – español e inglés)
  - 2\*    **Comisión Asesora**  
(1970 – español e inglés)
  - 3\*    **Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural**  
(1971 – español)
  - 4     **Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva – San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972**  
(español e inglés)
  - 5     **Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura -- Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971**  
(español)
  - 6\*    **Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva – Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973**  
(español e inglés)
  - 7     **Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1962–1972**  
(español e inglés)
  - 8     **Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva – Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974**  
(español e inglés)
  - 9\*    **Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva – Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975**  
(español e inglés)
  - 10\*   **Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis**  
(1976 – español e inglés)

---

\* Epuisé

- 11      **Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976**  
(español e inglés)
- 12\*     **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar**  
(1977 – español e inglés)
- 13\*     **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva – Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977**  
(español e inglés)
- 14\*     **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura -- Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977**  
(español e inglés)
- 15\*     **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años.**  
(1977 – español e inglés)
- 16      **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva – Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978**  
(español e inglés)
- 17\*     **Décimooctava Reunión Anual de la Junta Directiva – La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979**  
(español e inglés)
- 18      **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva – México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980**  
(español e inglés)
- 19      **Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1973-1980**  
(español e inglés)
- 20      **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981**  
(español e inglés)
- 21      **Octava Conferencia Interamericana de Agricultura – Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981**  
(español e inglés)

- 22 rev. Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (1986 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA (1984 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 13 – 17 juillet, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)

- 34 **Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'agriculture – México, D.F., México, 27-30 octobre, 1986**  
**(français, espagnol, anglais et portugais)**
- 35 **Plan à Moyen Terme 1987-1991**  
**(français, espagnol, anglais et portugais)**

**N.B.:** On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant à :

**Dirección para la Coordinación de  
Asuntos Institucionales  
Oficina Central del IICA  
Apartado 55 – 2200 Coronado  
San José, Costa Rica**



**Ce document a été édité et publié par la Direction pour la Coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.**

**Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé a sa réalisation.**

**Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en decembre 1986 et tiré en 150 exemplaires.**





## **INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE**

L'Institut est l'organisme du système interaméricain spécialisé pour l'agriculture. Il fut établi par les gouvernements américains dans le but de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres, pour étendre leur développement agricole et parvenir au bien-être de la population rurale. L'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, établi le 7 octobre 1942, fut réorganisé et prit le nom d'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture aux termes d'une Convention proposée à la signature des Etats Américains le 6 mars 1979, et qui entra en vigueur en décembre 1980.

Les Etats membres de l'IICA sont: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, El Salvador, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinidad et Tobago, Uruguay et Vénézuëla.

Observateurs permanents: Allemagne, Autriche, Belgique, Corée, Egypte, Espagne, France, Italie, Israel, Japon, Portugal et Pays-Bas.

L'adresse au Siège central est: Boite postale 55, 2200 Coronado, San José, Costa Rica. Câble: IICASANJOSE. Téléx: 2144 IICA. Téléphone: 29-02-22.



